

est édité par le Centre d'Action Laïque, asbl et ses Régionales du Brabant Wallon, de Bruxelles, Charleroi, Liège, Luxembourg, Namur et Picardie.



Espace de Libertés est distribué à tous les membres des associations affiliées au CAL/Brabant Wallon grâce à une participation financière de cette régionale.

Rédaction, administration et publicité

Directeur: Patrice Darteville

Rédactrice en chef: Michèle Michiels

Secrétaire de rédaction: Nicole Nottet

Production, administration et publicité:

Fabienne Sergoyenne

Iconographie: Michèle Michiels

Comité de rédaction: Mireille Andries, Jean Charlier, Patrice Darteville, Xavier De Schutter, Julien Dohet, Jérôme Jamin, André Koeckelenbergh, Yolande Mendes da Costa, Jacques Rifflet, Johannès Robyn, Frédéric Soumois, Serge Vandervorst.

Fondateur: Jean Schouters

Membre d'honneur: Ghislaine De Bièvre

Documentation: Anne Cugnon

Impression: Massoz s.a., Liège

ISSN 0775-2768

CAL: Campus de la Plaine ULB, CP 236, avenue Arnaud Fraiteur, 1050 Bruxelles.

Tél. 02/627.68.68 - Télécopie 02/627.68.61.

E-mail: espace@cal.ulb.ac.be

Site du mouvement laïque:

<http://www.laicite.be>

Abonnements:

Pour 10 numéros:

Belgique: 18 €, Étranger: 26 €

Pour 10 numéros + 2 Documents:

Belgique: 20 €, Étranger: 32 €

par virement au compte

n°210-0624799-74 du CAL.



Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC).

Avec le soutien de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique - Service général des Affaires générales, de la Recherche en Education et du Pilotage interrégionaux.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.

En couverture: © Cost. Notre dossier: Savoir vieillir, pages 4 et suivantes.

s o m m a i r e

Editorial

Falloujah ou qu'est-ce que la démocratie? - Patrice Darteville 3

Dossier: Savoir vieillir

Vieillissement et financement des dépenses - Micheline Lambrecht 4

Savoir vieillir - Thierry Peopersack 7

Les seniors et la Toile - Philippe Allard 9

L'avenir des soins de santé - Bernard De Backer 10

Quelles pensions de retraite pour les femmes? - Hedwige Peemans-Poulet 12

Monde

Le Rwanda, dix ans après - Colette Braeckman 14

Europe

Dites Vingt-Cinq! - Pascal Martin 16

Société

Élections - Vote automatisé: pour ou contre? - Claude Misercque 17

Enseignement

Bilan et perspectives du système éducatif - Julien Nicaise 18

Laïcité

AG du CAL - On change la formule mais on garde le président -

Patrice Darteville 20

Pour la démocratie, contre l'extrême droite 21

Idées

Le fantôme de Spartacus. L'entretien de Jean Sloover avec Yves Benot 22

Culture

La résurrection selon Gibson: celle des vieux démons - Paul Danblon 24

Rubens, le génie du baroque anversois - Ben Durant 26

Bagdad sous haute tension - Sophie Creuz 27

Et Kiarostami continue... - Vera Kotaji 28

Multimédia

Vie privée, vie publique - Maxime Coppin 29

Sciences

Érotisme astronomique: le «passage de Vénus» - André Koeckelenbergh 30

Agenda

32

Notre prochain dossier: la télé casino

Demandez le programme! Les grilles l'affichent clairement: les jeux (d'argent) sont omniprésents sur toutes nos chaînes, fascinant un certain public. À qui le crime profite? Aux grandes chaînes principalement, surtout privées. Et c'est rentable! La manne publicitaire déferle aux heures de grande audience. La société a-t-elle les jeux télévisés qu'elle mérite, nourris d'illusion? Décorticage de ce sujet brûlant par des spécialistes des médias.

Attention! Votre prochain numéro vous sera livré début juillet!

© TF1

Falloujah ou qu'est-ce que la démocratie?

Quand, en 1991, lors de la première guerre contre l'Irak, George Bush père s'est contenté de jeter hors du Koweït l'armée irakienne et d'anéantir une grande partie de celle-ci en se gardant bien de prendre Bagdad et d'en chasser Saddam Hussein, des esprits candides et spontanés ont demandé pourquoi les États-Unis s'arrêtaient sans avoir terminé la besogne.

La réponse était simple: à une époque où les néofondamentalistes ne faisaient pas encore la pluie et le beau temps à Washington, George Bush senior avait bien vu qu'il n'y avait personne pour remplacer Saddam Hussein, que l'Irak était un pays composite à l'unité fragile et que l'absence de gouvernement central donnerait libre cours aux Kurdes et aux chiites.

Après la victoire de 2003, l'Amérique a cru que la démocratie libérale et un capitalisme prospère succéderaient sans encombre à une dictature dirigiste, à l'instar de ce qui s'était passé en Allemagne et au Japon en 1945. Dans la réalité, les choses ne se sont pas passées aussi simplement après la Seconde Guerre mondiale¹: on a oublié la lutte à mort qui s'amorçait entre les États-Unis -auxquels Japonais et Allemands de l'Ouest étaient trop heureux de s'associer- et l'Union soviétique; on a aussi confondu la modeste guerre d'Irak avec Hiroshima.

Après l'euphorie de la victoire par les armes, les Américains doivent maintenant affronter la tâche autrement complexe d'organiser le pays conquis.

Un an après le triomphe et malgré la capture de Saddam Hussein, on ne semble guère avancé politiquement - juste un semblant de Constitution mais pas de vie politique organisée. Par contre, l'émeute gronde et la résistance s'organise. Des combats ouverts ont lieu dans plusieurs villes importantes que les Américains et leurs alliés ne maîtrisent plus. Kut, Nadjaf, Koufa, Karbala sont contrôlées par différentes milices, à l'exclusion des casernes américaines. À Falloujah ont lieu de durs combats pour le contrôle de la localité. Les Américains doivent y employer leurs meilleures troupes. Le souvenir du cauchemar vietnamien commence à hanter les esprits.

Le leader républicain de la chambre des députés Tom DeLay, un homme sans doute quelque peu gaffeur, parle ouvertement de ne pas accepter la défaite en Irak².

L'objectif et la réalité

Nul ne peut prédire l'issue finale mais un redressement militaire ne modifiera pas le bilan politique. La guerre contre l'Irak était annoncée comme une partie de la lutte contre Al Quaida et l'intégrisme musulman. Aujourd'hui, les leaders politiques irakiens sont pratiquement tous des imams, des religieux, à l'instar de l'Iran voisin, et toutes les personnalités et les vagues groupes politiques qui apparaissent se définissent par leur identité religieuse. On discute de la charia et rapidement on abroge le code de la Famille de 1959 qui accordait aux femmes une liberté que les religieux de 2004

ne supportent plus. Toutes choses prévisibles. Les programmes des adversaires de Saddam Hussein étaient publics et annonçaient clairement la couleur cléricale³. En définitive, en diabolisant le parti Baas, on a détruit la seule réserve possible de militants laïques en Irak.

L'occupation de l'Irak confirme la règle qui prévaut depuis plus de dix ans: on annonce un objectif et on aboutit à l'inverse - ou parfois à rien. On est quitte des talibans en Afghanistan mais ils sont remplacés par des chefs de tribus ou de guerre pas plus avancés que leurs prédécesseurs et le sort des femmes n'est pas modifié. En ex-Yougoslavie, la lutte contre l'épuration ethnique serbe aboutit à l'expulsion des derniers Serbes du Kosovo après une partition strictement ethnique de l'ensemble du territoire.

Une démocratie truquée

Dans tout cela, le pire touche à la démocratie.

Pour les États-Unis et l'Occident, on en arrive à ne plus tenir compte des principes élémentaires des droits de l'Homme. Je veux bien qu'on juge et condamne les détenus de Guantánamo mais à la condition qu'on désigne les lois selon lesquelles on va les juger, qu'on les inculpe de quelque chose et qu'on leur donne un droit à la défense.

Pour faire triompher leur thèse, Bush, Blair et Aznar ont manipulé l'opinion et pour y parvenir, ils ont violé toutes les règles des services de renseignement. Écoutons un orfèvre comme John Le Carré: «*Si c'est le gouvernement qui leur dicte ce qu'ils doivent dire... les services n'ont plus de raison d'être*»⁴.

Au plan intérieur irakien, l'intervention américaine a créé une situation à la turque ou à l'algérienne, authentique chemin de croix des laïques. Au nom de la démocratie, on va donner le pouvoir à des intégristes religieux qui vont s'en servir contre la liberté et la démocratie.

Pour qu'il y ait démocratie, il faut nécessairement qu'il y ait rupture ou au moins ébranlement de l'unité du théologique et du politique. L'État ne peut y fixer qu'*«une limite inférieure à ne pas transgresser mais ne formule pas un idéal que tous seraient contraints d'embrasser»*⁵. On est loin du compte en Irak.

Au plan international, les États-Unis se sont octroyé un droit d'ingérence universel qui est insupportable. S'il fallait faire la guerre à toutes les dictatures, l'univers serait à feu et à sang. Hors des cas extrêmes, comme le génocide, il faut user de la négociation et des autres moyens pacifiques.

Incontestable en interne, la démocratie américaine a montré qu'en externe, elle pouvait être impériale ou totalitaire.

Le refus d'accepter l'autorité de l'ONU signifie la revendication d'un pouvoir sans bornes.

Comme le dit Montesquieu: «*Tout pouvoir sans bornes ne saurait être légitime*»⁶.

Patrice Darteville

¹ Des militaires belges en occupation en Allemagne en 1945 m'ont raconté les attentats allemands contre les Alliés. Pour y parer, ceux-ci ont dû inventer les barres verticales soudées à l'avant des jeeps.

² D'après Patrick Jarreau dans *Le Monde* du 20 mars 2004.

³ Cf. Anne Morelli, «*Irak, de quel côté se trouvent donc les laïques?*» *Le Soir* du 30 août 2002.

⁴ Déclaration au *Spiegel*, cité d'après *Le Courrier international* n°700 du 1er au 7 avril 2004, p. 1.

⁵ Tzvetan Todorov, *Le nouveau désordre mondial - Réflexions d'un Européen*, Paris, Robert Laffont, p. 31, Je suis T. Todorov à partir d'ici.

⁶ *Lettres persanes*, lettre 104, cité par Todorov, p. 57.

Vieillissement et financement des dépenses

Nos sociétés connaissent une véritable révolution dont il importe de mesurer l'ampleur.

L'ampleur du vieillissement démographique

En 1950, un homme âgé de 60 ans pouvait encore espérer vivre en moyenne 15 ans, une femme de 60 ans 17 ans. En 2000, cette perspective est respectivement de 20 et 24 ans. En 2050, elle devrait être de 25 et 31 ans.

De 1950 à 2050, la population belge de 60 ans et plus passerait de 1.370.331 personnes à quelque 3.541.000, soit une multiplication par 2,6. Cet accroissement spectaculaire est dû à l'allongement individuel de la vie combiné à l'arrivée aux âges élevés de générations nombreuses nées au cours du baby-boom postérieur à la Seconde Guerre mondiale.

Entre-temps, la fécondité de la population belge a baissé de manière tout aussi radicale. Si les femmes avaient en moyenne 2,34 enfants dans les conditions de 1950, ce nombre est actuellement de 1,61 et il pourrait revenir au niveau de 1,75 en 2050, car les femmes qui avaient postposé des naissances ont tendance à les réaliser partiellement à un âge plus avancé. La baisse de la fécondité induit une diminution du nombre de jeunes. Les moins de 20 ans passeraient de 2.427.973 à quelque 2.227.000 en 2050 après avoir connu un niveau maximum de 3.007.442 en 1972. Moins spectaculaire que l'allongement de la vie et soutenue par la fécondité des immigrants, la baisse de fécondité contribue aussi à «vieillir» la population. Et une baisse de fécondité induit vingt ans plus tard une arrivée moindre de personnes sur le marché du travail. Le nombre de personnes de 20 à 59 ans, s'il passe de 4.821.207 en 1950 à ce qui devrait être un maximum de 5.578.289 personnes en 2000, au moment où il comprend encore toutes les générations nombreuses de l'après-guerre, devrait être de 5.179.000 en 2050.

L'important, dans la perspective du financement des personnes âgées par les personnes en âge d'activité, est de considérer le rapport entre ces deux groupes d'âge ou coefficient de dépendance des âgés. Si pour 100 personnes de

L'ampleur du vieillissement démographique de la société belge impliquera une réorganisation générale de la vie.

La société belge, comme la plupart des pays d'Europe, connaît des modifications fondamentales affectant sa population: le vieillissement, soit une part croissante des personnes âgées en son sein, et des familles de taille de plus en plus réduite, soumises à des conditions de vie radicalement différentes. Ces changements, qui se développent à un niveau jamais encore rencontré dans l'Histoire, vont bouleverser la vie des individus, les rapports entre les générations et l'organisation de la société.

Nos contemporains âgés vivent actuellement un troisième âge marqué par des progrès médicaux et des avancées sociales qui leur assurent pour la plupart depuis leurs 60 ans la perspective de nombreuses années en bonne santé et de revenus satisfaisants. C'est une situation que tous, individus et responsables politiques, souhaitent voir continuer. En se penchant de façon réaliste sur les conditions à mettre en œuvre pour un tel objectif, on s'aperçoit que ce ne sont pas quelques aménagements marginaux qui résoudront cette problématique.

20 à 59 ans, on avait 28 personnes âgées de 60 ans et plus en 1950, ce chiffre est de 40 en 2000 et serait de 68 en 2050. Au-

trement dit, on avait 3,6 personnes d'âge actif pour une personne de 60 ans ou plus en 1950, ce chiffre est actuellement de 2,5. Il serait de 1,5 en 2050. L'effort à fournir dans le cadre de systèmes de pensions et de santé financés par les travailleurs occupés semble à première vue hors de portée...

Vers une réforme des pensions...

Dès les années 1980, les pouvoirs publics belges et internationaux lançaient les premières études, alertés par les campagnes de publicité du secteur financier qui, le premier, avait pris conscience du déséquilibre futur des générations et prenait appui sur la crainte qu'en-gendrait cette perspective pour promouvoir des pro-ducts alternatifs aux régimes légaux de pensions. Les ministres chargés des pensions introduiront des réfor-mes successives: instauration de l'âge flexible de la retraite des ministres Vanderbiest et Detiège en 1990 pour les salariés masculins âgés de 60 à 65 ans, renfor-cement des garanties de base et alignement des condi-tions pour les pensionnés masculins et féminins suite aux propositions Willockx et à la réforme Colla en 1993-1994, instauration en 1995 de la gestion globale de la sécurité sociale permettant les glissements des recettes de cotisations d'une branche à l'autre, consolida-tion et démocratisation du deuxième pilier des pen-sions suite à la loi Vandenbroucke de 2003.

Pendant ce temps, les organisations internationales, Com-mission européenne, OCDE, FMI, se penchaient active-ment sur les perspectives dans les divers pays membres, four-nissant les cadres d'analyse, parfois sans trop de nuances, et invitant les gouvernements à de sérieuses ré-formes de leurs systèmes de pensions, entamées depuis.

... et des soins de santé

On va voir que si, grâce à ces réactions diverses, les perspectives pour les régimes de pension sont nette-ment plus satisfaisantes, ce n'est que bien plus tard que l'on a pris suffisamment conscience de la nécessité d'é-tudier soigneusement et guider l'évolution des dépen-ses de santé. Contrairement aux systèmes de pension qui peuvent relativement aisément être formalisés sur un mode comptable et projetés, l'évolution des sys-tèmes de santé est beaucoup plus complexe. Elle implique de multiples disciplines et a encore été insuffisam-ment étudiée. Ne jouent pas uniquement la démo-graphie et quelques aspects organisationnels fixes. Interviennent aussi des facteurs divers mal connus et mal maîtrisés: une demande de soins de plus en plus exigeante et peu contrôlée, des progrès médicaux en-gendant des thérapies longues pour des maux qui tou-quent justement les plus âgés, des honoraires appelés à suivre les spécialisations croissantes, des institutions

C'est au cours des quinze prochaines années en constituant quelques réserves, que l'on pourra affronter le choc financier du vieillissement.

qui doivent sans cesse intégrer les derniers progrès tech-nologiques.

Un outil de mesure de l'impact du vieillissement sur les finances publiques

Afin de simuler divers projets de réforme du système des pensions engagés dans les années 1990 et pour répondre aux préoccupations actuelles liées au vieillissement du gouvernement fédéral et des institutions internationales, le Bureau fédéral du Plan a entamé et poursuit le dévelop-pe-ment d'un système de modèles d'analyse à long terme de l'évolution de la dépense sociale ou système Maltese.

L'approche couvre l'ensemble des branches de la sécurité sociale, modélise les dépenses sociales autres comme l'en-seignement et les pensions du secteur public, et replace l'analyse dans le cadre général de l'ensemble des finances publiques. Ceci permet de rencontrer le mode de gestion globale de la sécurité sociale et d'aborder concomitam-ment la gestion du vieillissement et celle de la diminution de la dette publique. Le système Maltese se fonde sur une base de données extrêmement riche permettant de répar-tir la population actuelle en diverses catégories sociopro-essionnelles, de retracer les principaux parcours types et de percevoir les modifications de comportement notam-ment lors de l'entrée en vigueur de réformes.

Les éléments appelés à influencer le futur sont les projec-tions démographiques, le contexte macroéconomique calibré pour les prochaines années sur les perspectives fines de moyen terme ou exprimés en tendance moyenne pour le long terme, le contexte comportemental notam-ment en matière d'évolution du taux d'activité des femmes ou des plus âgés, la politique sociale.

Les perspectives financières de la sécurité sociale jusqu'en 2030

Une approche multidimensionnelle comme celle du modèle Maltese permet, au-delà de la problématique dé-mographique, de faire jouer un ensemble de paramètres et de tempérer l'impact du vieillissement. Ainsi si le coeffi-cient de dépendance démographique ou rapport des 60 ans et plus aux 20 à 59 ans devait passer de 2000 à 2030 de 40 à 63 soit une hausse de 57%, après le jeu de l'ensem-ble des paramètres évoqués, le coefficient de dépendance financier rapportant les pensions à la masse salariale passerait de 15 à 19% sur la même période, soit une hausse de 27%.

En prenant une croissance annuelle du PIB de 1,75% et une adaptation au bien-être de 0,5% par an des seules pensions minima et des autres allocations sociales, l'en-semble des dépenses sociales augmenterait au total de quelque 3,1% du PIB au cours de la période: 2,4 pour les pensions et 2,5 pour la santé, qui seraient compensés en partie par une baisse des autres dépenses sociales: alloca-tions familiales, enseignement, chômage, préensions, invalidité.

Quelques références (voir site du BFP: <http://www.plan.be>):

- Bureau fédéral du Plan, «Perspectives financières de la sécurité sociale 2000-2050. Le vieillissement et la viabilité du système légal de pensions», *Planning Paper 91*, Bureau fédéral du Plan, 2002
- Conseil supérieur des Finances, Comité d'Étude sur le Vieillissement, Rapport annuel, Mai 2003.
- Institut national de Statistique, Bureau fédéral du Plan, «Perspectives de population 2000-2050», Institut national de Statistique, 2001
- Julie Mestdagh, Micheline Lambrecht, «The AGIR project: Ageing, Health and Retirement in Europe, AGIR, WP1: Bio-demographic aspects of ageing – Data for Belgium», *Working Paper 10-03*, Federal Planning Bureau, 2003
- Julie Mestdagh, Micheline Lambrecht, «The AGIR project: Ageing, Health and Retirement in Europe: Use of health care and nursing care by the elderly», *Working Paper 11-03*, Federal Planning Bureau, 2003.

Micheline Lambrecht est premier chargé de mission au Bureau fédéral du Plan.

Les opinions exprimées dans cet article relèvent de la seule responsabilité de l'auteur.

Un troisième âge actif et dynamique... comme la soixantaine de Johnny!

Cette hausse de la dépense sociale pourrait être compensée par une diminution de la charge d'intérêt de la dette publique de 5,8% du PIB au cours de la période. Une analyse par sous-périodes de dix ans montre cependant que si dans les vingt prochaines années cette compensation donne les moyens pour d'autres politiques, il n'y aura plus de marges de manœuvre au plus fort du vieillissement, soit pour la période sous-revue entre 2020 et 2030.

C'est pourquoi le problème du financement du vieillissement doit être anticipé: c'est au cours des quinze prochaines années en constituant quelques réserves, que l'on pourra affronter le choc financier du vieillissement. C'est l'objectif du Fonds de vieillissement créé en 2001.

Soutenabilité financière et sociale du vieillissement?

Depuis le début de leur existence, les travaux de long terme du Bureau fédéral du Plan font preuve d'un certain optimisme sur la possibilité de faire face au choc démographique mais leurs conclusions reposent sur diverses hypothèses assez exigeantes: une croissance permanente positive qui implique un système performant d'enseignement et de formation orienté vers les nouveaux points forts de notre économie, une augmentation des taux d'activité des femmes et des plus âgés, un taux d'emploi satisfaisant, une politique d'adaptation des allocations sociales au bien-être modérée, une gestion stricte des finances publiques.

Dans la réalité, diverses incertitudes apparaissent. La croissance économique tarde à revenir. Les besoins divers et le souci d'alléger la pression fiscale pèsent sur la volonté des pouvoirs publics d'engranger des ressources pour le futur. Les autres acteurs – syndicats, entreprises – sont peu réceptifs à la nécessité de fournir des efforts durables pour un futur lointain et incertain. L'émergence du niveau

européen dans la définition des politiques nationales budgétaire, sociale et d'emploi limite la liberté d'action des décideurs nationaux.

L'apparente modération de l'évolution des dépenses sociales repose sur une conduite stricte de leur adaptation au niveau de vie. Ceci pourrait amener un pensionné, appelé à vivre encore de nombreuses années après l'âge de la retraite, à avoir une pension qui, au fur et à mesure qu'il avance en âge, se réduit considérablement par rapport au niveau du salaire moyen. Est-ce acceptable socialement?

L'assistance aux grands âgés: pas toute l'attention nécessaire

La vie s'allonge et la vie en bonne santé d'après le ressenti des personnes aussi. Il n'empêche. À partir de 80 ans, les besoins des personnes âgées en assistance à domicile ou en placement en institutions augmentent sensiblement. Ainsi en 2001, le pourcentage de personnes restées à leur domicile et nécessitant une aide variait de 13% pour le groupe des 80 à 84 ans à 30% pour le groupe des 95 ans et plus. Le pourcentage de la population placée en institutions variait de 12% pour les 80 à 84 ans à 80% pour les 95 ans et plus.

Or l'on sait que ces populations vont croître très sensiblement au cours des années à venir. Les 80 ans et plus pourraient passer de 375.000 en 2001 à 722.000 en 2030 et 1.117.000 en 2050. Les 95 ans et plus passeraient de 11.000 en 2001 à 33.000 en 2030 et 66.000 en 2050.

De moins en moins, les familles pourront s'occuper de leurs âgés. Comme évoqué précédemment, la taille des familles et des logements se réduit, les femmes travaillent même si beaucoup d'entre elles optent de manière croissante pour le temps partiel, souvent disent-elles pour s'occuper d'un enfant ou d'un autre membre de leur famille. À conditions inchangées hors démographie, les besoins d'aide à domicile qui concernaient 123.566 personnes en

2001, seraient nécessaires pour 200.500 personnes en 2030 et 277.400 en 2050. Les placements en institutions qui touchaient 119.254 personnes en 2001, en concerneraient 209.000 en 2030 et 318.000 en 2050.

La population âgée des prochaines années est connue; c'est bien la variable démographique la plus prévisible. Des dispositifs pour leur garantir la plus grande indépendance le plus longtemps possible doivent non seulement être souhaités, comme le reflètent les discours des hommes politiques, mais doivent être mis à temps en place. Il est frappant de constater qu'une assurance dépendance n'a pu encore être instaurée dans toutes les régions du pays et pourtant c'est bien là un des besoins urgents, inéluctables de notre futur, afin d'assurer aux personnes âgées et à leur entourage une qualité de vie suffisante. La réflexion sur les formations nécessaires et les services à mettre en place doit anticiper les besoins. Une bonne connaissance des équipements nécessaires aux normes les plus modernes et les plus efficientes et des quantités à prévoir devrait guider la politique d'investissement, que ce soit pour équiper le domicile de l'âgé, pour lui assurer la mobilité nécessaire ou un bon placement en institution.

Une société où il fera bon vivre, une société à construire...

Evoqué sous l'angle des charges qu'il peut représenter pour la collectivité, le vieillissement de la population peut faire peur. Pourtant l'allongement de la vie, qui plus est en bonne santé, répond à un souhait exprimé de tout temps par l'humanité. C'est la rapidité de cet allongement combinée à un déséquilibre entre classes d'âges qui bouleverse les données d'une société bâtie pour une autre époque. Cette configuration inédite impose de repenser en profondeur l'organisation générale de la vie, encore trop scindée en trois phases distinctes: scolarité, travail, longue période de retraite.

Il importe de profiter des possibilités que nous offrent la société moderne et sa technologie, pour mettre au point des modes de vie adaptés aux aspirations et aux capacités de chacun en mêlant à tous âges les volets de la formation, de l'insertion dans la vie sociale et du loisir. Tout en permettant à chaque individu de conduire les choix les plus appropriés à son cas particulier, il importe de revoir l'organisation stéréotypée qui marque nos sociétés et qui conduit notamment à une scolarité prolongée épaisant le dynamisme et la créativité des plus jeunes, à une phase (super-)active qui combine travail, acquisition d'un logement, fondation d'une famille, voire soins aux plus âgés, et à une date de retraite couperet sans relation avec les capacités réelles, faisant plonger dans la vieillesse et l'exclusion de tous les organes de participation à la vie de la société.

S'adapter à la nouvelle donne permettrait aux âgés par une activité raisonnable de continuer à être partie prenante de la société, en poursuivant une activité où ils excellente ou en rendant de manière reconne de nombreux services à ceux qui plus jeunes peuvent mener une activité professionnelle plus intense. Les personnes d'âge actif pourraient se trouver plus de plages de loisirs et mener à bien des projets personnels quand leur santé le leur permet pleinement. Dans une société repensée dans le respect de tous, jeunes et moins jeunes, les générations s'apprécieront et se soutiendront mutuellement.

Micheline Lambrecht

Savoir vieillir

Une vie plus longue mais une santé qui se fragilise: l'art subtil du «savoir vieillir» relèvera d'une vision holistique de la personne.

En empruntant ce titre à Cicéron, c'est son message optimiste que je souhaite défendre lorsqu'il pose la question: «...et Homère, Hésiode, Simonide, Stésichore, Isocrate, et les plus grands philosophes Pythagore, Démocrite, Platon, Zénon, Cléanthe, la vieillesse a-t-elle émoussé leur intelligence au point qu'ils ne puissent poursuivre leurs travaux? Leur activité n'a-t-elle pas duré autant que leur vie?». Alors, comment «savoir vieillir»?

Espérance de vie et longévité

En 1900, quand un homme naissait, son espérance de vie était de 40 ans; aujourd'hui une petite fille sur deux sera centenaire...

L'extraordinaire bond de l'espérance de vie observée dans nos pays au vingtième siècle est tout à fait remarquable dans l'histoire de l'humanité. Il est attribué aux progrès sanitaires et sociaux ainsi qu'aux progrès de la médecine (vaccins, antibiotiques, prévention). Malheureusement, ces années «gagnées» ne sont pas toujours vécues de manière indépendante sur le plan fonctionnel. Si la définition de l'Organisation mondiale de la santé la définit comme un état exempt de maladies et d'incapacités, force est de constater que l'avance en âge est associée à l'apparition de maladies chroniques bien souvent responsables d'une perte d'autonomie. Cet allongement de l'espérance de vie a fait croire que les progrès de la médecine allaient nous rendre immortels! On sait depuis les années soixante qu'il n'en est rien. Chaque espèce animale (dont l'homme) se caractérise par sa longévité; pour l'homme, elle est estimée à 100 ans en moyenne.

À côté de l'espérance de vie, l'OMS définit alors le concept d'«espérance de vie en santé» qui devrait présider à toute stratégie de soins.

Si la longévité de l'espèce humaine est de l'ordre de 100 ans, une série de maladies, dont l'incidence augmente avec l'âge, apportent non seulement des handicaps mais aussi une mortalité précoce. Une femme qui arrive en bonne santé à 80 ans va vivre en moyenne encore huit années, quatre en bonne santé, puis quatre grabataire (des suites par exemple d'un accident vasculaire cérébral responsable d'une paralysie ou d'un infarctus myocardique). Est-il possible de postposer ces accidents de santé de manière à espérer la voir vivre en forme et en toute autonomie ces années-là?

L'hypothèse de la compression de la morbidité

Ce concept évoque la possibilité de prévenir les maladies responsables de la perte d'autonomie des personnes âgées de manière à ce qu'elles puissent vivre «en bonne santé» jusqu'à l'âge qui correspond à leur longévité, autrement

dit de mourir en bonne santé à un âge avancé! Cette hypothèse s'est vue confirmée au sein de populations ciblées suivies pendant de nombreuses années: les sujets non obèses, ne fumant pas, et pratiquant régulièrement des exercices physiques vivent plus longtemps et en bonne santé. Ce type d'étude confirme les données épidémiologiques qui ont défini les facteurs de risques de maladies cardiovasculaires (sédentarité, tabagisme, obésité) auxquels il faut ajouter le diabète, l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie etc. L'optimisme nous impose de rappeler que presque tous ces facteurs de risque cardiovasculaires sont modifiables et que leur prise en charge permet de diminuer, voire d'abolir l'augmentation du risque. C'est la base des stratégies de prévention des maladies cardiovasculaires. Les conditions les plus fréquemment rencontrées au sein de la population gériatrique et responsables d'une perte d'autonomie sont les maladies cardiovasculaires, l'ostéoporose, les cancers, la malnutrition, les démences et l'arthrose. Si les trois premières citées ci-dessus peuvent entrer dans des stratégies de prévention efficaces, les deux dernières, malgré des progrès substantiels, restent un défi pour les années à venir.

Le vieillissement biologique

À côté des stratégies de prévention des maladies intercurrentes empêchant les hommes et les femmes de vivre de manière autonome leur longévité, les fondamentalistes qui étudient le phénomène de vieillissement sur des modèles animaux (nématodes, mouches, etc.) laissent entrevoir une autre approche qui consisterait à moduler la vitesse du vieillissement. Ces données ne sont toutefois pas applicables aux vertébrés supérieurs mais précisent les rôles potentiels de la génétique, de la diététique, de l'environnement hormonal, etc. sur le phénomène de vieillissement. Ce phénomène de vieillissement reste toutefois encore mystérieux et sa signification à l'échelle de l'histoire du monde reste une énigme.

Bien vieillir est un état d'esprit!

Les «cures de jouvence» ou le mythe de Faust

Ce domaine de la médecine reste délicat pour deux raisons: les études scientifiques reposant sur une méthodologie bien conduite et reproductibles sont rares, et cet espoir de jouvence fait le nid d'un mercantilisme qui profite de la crédulité.

Actuellement, le devoir du médecin est surtout de mettre en garde la population contre l'utilisation de substances dont les effets à long terme ne sont pas connus et potentiellement néfastes (pour ce qui concerne par exemple les hormones de croissance). Si dans une étude française, le

DHEA apporte une amélioration de la qualité de vie, de la texture de la peau et une augmentation discrète de la masse osseuse à des femmes de plus de 70 ans, il faut insister sur le fait que ce traitement n'a jamais été évalué après plusieurs années et que, de plus, il pourrait soustraire ces femmes à des traitements nettement plus efficaces (pour ce qui concerne l'ostéoporose par exemple). Il faut donc se garder de jouer aux «apprentis sorciers». Ainsi faut-il rappeler que, en dépit d'une base rationnelle, les études n'ont jamais prouvé l'efficacité de la mélatonine ou des anti-oxydants sur la prévention du vieillissement.

«La vieillesse est une langue étrangère qu'il faut apprendre à un âge où le cerveau n'est plus guère disposé à acquérir de nouvelles connaissances», dit l'écrivain Jacques Laurent, et pourtant le «bien vieillir» reste encore un état d'esprit et je rappelle à cet égard les «dix commandements du bien vieillir»:

1. Faire face à la réalité
2. Prendre ses responsabilités
3. Vivre dans le présent et dans le futur
4. Avoir des intérêts variés
5. S'intéresser aux nouveautés
6. S'intéresser aux autres
7. Surveiller sa santé
8. Soigner son apparence
9. Savoir se détendre
10. S'adapter aux changements

Une qualité de vie mesurable

La mesure de la qualité de vie devrait s'imposer comme une mesure importante en médecine et en soins de santé. La plupart des mesures de qualité de vie utilisent des listes de questions qui peuvent ou non être importantes pour l'individu. Toutefois ces listes sont souvent conçues par des professionnels d'âge moyen qui ne partagent pas nécessairement les valeurs des personnes plus âgées. C'est pourquoi d'autres échelles ont été développées afin d'évaluer la qualité de vie individuelle, qui permettent aux sujets de déterminer eux-mêmes les domaines qui leur semblent importants pour leur qualité de vie individuelle, d'en déterminer eux-mêmes le degré fonctionnel et de satisfaction, et finalement de situer l'importance relative de chaque domaine. Voici des exemples de domaines cités par les personnes âgées lorsqu'on leur demande de réfléchir aux aspects importants de leur qualité de vie: familial, conjugal, relationnel, médical, relationnel (amis et vie sociale), spirituel, fonctionnel (indépendance), financier, psychologique, sexuel, tolérance aux traitements, loisirs, etc.

Lorsque ces personnes âgées classent par ordre d'importance ces différents domaines de leur qualité de vie, elles positionnent en premier les aspects relationnels et affectifs, et, chose inattendue (et frustrante?) pour nous professionnels de la santé, elles mettent en dernier leur qualité de vie médicale! Est-ce là une marque de sagesse, un mécanisme de défense face aux maladies chroniques bien souvent associées à l'âge? En tout état de cause, cette notion est importante: pour nous médecins, l'approche de la personne âgée ne peut se limiter à la prise en charge des problèmes médicaux mais se doit de considérer également ces aspects psychologiques, mentaux et sociaux si l'on veut espérer répondre à leurs attentes. C'est le concept de «l'évaluation gériatrique globale» qui intègre une vision holistique de la personne basée sur ses ressources fonctionnelles, ses attentes et sa qualité de vie.

Thierry Pepersack

Thierry Pepersack est interne-gériatre à l'hôpital Erasme, ULB.

Les seniornauts et la Toile

Les seniors sont de plus en plus nombreux à arpenter l'Internet et des sites leur sont particulièrement dédiés. Les baby-boomers devenus papys sont de bonnes cibles.

Par seniors, on entend aujourd'hui les +55 ans, les +50 ans, voire les +45 ans! Déjà en avril 2001, l'étude *Belgian Internet Mapping* montrait que plus d'un nouveau surfeur sur trois provenait du groupe d'âge des +45 ans. En mai 2003, le même bureau d'étude remarquait que la plus grande croissance du semestre écoulé se situait chez la partie la plus âgée de la population: le groupe des +55 ans avait ainsi connu une croissance de quelque 66%! 13% des internautes belges (481.000 personnes) sont ainsi âgés de plus de 55 ans. Selon l'étude Forrester de mars 2003, presque 20% des seniors européens ont accès à l'Internet, la plus grande croissance provenant du segment des jeunes seniors (55-64 ans).

Les seniornauts belges passeraient autant de temps en ligne que les autres internautes mais préféreraient se consacrer à la recherche d'actualités, aux nouvelles régionales et aux informations financières. Une étude de la KBC a montré l'intérêt de ses clients seniors pour la recherche d'informations, la lecture des mails et le règlement en ligne d'opérations bancaires. L'Internet permet d'éviter les déplacements; il ne supprime pas le besoin de contacts humains (par exemple pour le conseil en placement).

Des sites pour seniors

Comme le laisse supposer leur intérêt pour la finance, ces seniors constituent donc un groupe cible intéressant dans des secteurs comme les médias, la santé, l'alimentation, le tourisme. Rien d'étonnant que des rubriques portant sur ces matières (mais aussi sur la sexualité) constituent l'épine dorsale des sites web orientés seniors.

En Belgique, quelques sites se destinent à ces publics. Le site français *Seniorplanet.be*, les sites belges *Vivat.be* et *Websenior* ont été développés en français et en néerlandais. En Flandre, les sites *Seniornet* (issu du *Vlaams Ouderen Overleg Komitee*) et *Seniorennet* se concurrencent.

Et la fracture numérique?

Tous les seniors belges ne disposent pourtant pas d'Internet. Selon la KBC, trois raisons principales: le manque d'intérêt (41% des réponses), le fait de ne pas posséder un PC à la maison (29%) et la difficulté supposée de l'utilisation (28%). Tous les seniors ne sont pas égaux: la catégorie «seniors» est aussi hétérogène que n'importe quelle catégorie d'âge et est elle-même traversée de fossés numériques.

Si les ordinateurs sont obsolètes, ce n'est pas le cas des seniors qui se bousculent sur Internet!

Pour les combler, se mettent en place ça et là des «espaces publics numériques» (EPN) où les seniors notamment peuvent se familiariser avec l'outil et ses usages. Le W@b Cyberespace de Watermael-Boitsfort, par exemple, rencontre un fort succès auprès des aînés. Certains de ces EPN sont fréquentés par des seniors à titre individuel; d'autres accueillent des associations qui s'y rendent avec leur public. Ces EPN ou cyberespaces ont l'avantage de permettre des échanges entre animateurs et participants ou entre participants eux-mêmes. Une véritable solidarité peut ainsi naître comme au cyber-espace «La Souris et les Hommes» (CAL Namur) qui a développé un réseau d'échanges de savoirs notamment dans le domaine des TIC.

Des associations de seniors comme la Ligue libérale des pensionnés, l'Union chrétienne des pensionnés (avec ses «Cyber Seniors Clubs») ou les Universités des aînés (UDA) ont pris soin d'ajouter à leur programme des activités de sensibilisation et de formation à l'Internet. Des activités très courues. Il s'agit de «démystifier l'Internet» (UDA) mais les seniors peuvent aussi être désireux d'aller plus loin, de créer des pages web, de travailler les images. Ou simplement de s'appuyer sur l'Internet pour approfondir leur propre hobby comme la généalogie.

Un centre de compétence wallon comme Techno.bel avec son programme *Cybermobile.be* qui se rend de village en village va aussi à la rencontre des aînés pour évoquer l'Internet via des conférences avant de leur proposer de surfer. Ce type d'initiative permet à tous les aînés de se familiariser avec un outil dont parlent les médias et leur entourage. Un outil qui leur permettra aussi d'entrer en contact avec d'autres personnes qui partagent les mêmes centres d'intérêt. Ou avec leur famille parfois éloignée, quitte à se familiariser avec la photo numérique ou la webcam!

Philippe Allard

Chaque année, l'Agence wallonne des télécommunications (www.awt.be) publie une étude sur l'usage des TIC en Wallonie.

Philippe Allard est coordinateur de la Fête de l'Internet.

L'avenir des soins de santé

Une espérance de vie plus longue entraîne inévitablement l'augmentation des pathologies et donc celle des coûts des soins. Un débat où la solidarité prendra une fois de plus tout son sens.

Le vieillissement des populations européennes pose des interrogations pour la sécurité sociale très développée de nos pays et donc de la Belgique. Ces interrogations concernent la possibilité de continuer à payer les pensions et la nécessité éventuelle de retarder l'âge de la retraite. Mais aussi la possibilité de continuer à payer des soins de santé de qualité accessibles à tous. Les personnes âgées consomment en effet plus de soins de santé que la population jeune.

Une certaine angoisse s'est donc développée quant à l'avenir. Il convient de tenter de l'affronter. Seule une analyse rationnelle basée sur nos connaissances actuelles nous permet de le faire.

Espérance de vie

Nous ne sommes pas égaux, loin s'en faut, devant le processus de vieillissement. Toutes les personnes âgées ne deviennent pas des patients gériatriques et tous les patients gériatriques ne sont pas très âgés. Nous pouvons schématiser le patient gériatrique comme une personne âgée de plus de 75 à 80 ans, présentant plusieurs pathologies, une fragilité qui limite ses capacités d'adaptation physiologique, psychologique et sociale et une dépendance plus ou moins importante vis-à-vis de tiers, dans les actes de la vie journalière.

Classiquement, les facteurs de risque sont liés au niveau socioculturel, les plus défavorisés sur ce plan étant ceux qui courent le plus de risques de devenir précocement (avant 75 ans) des patients gériatriques.

Les démographes nous apprennent que notre espérance de vie est en croissance et que notre espérance de vie sans incapacité majeure augmente plus vite que l'espérance de vie. Ceci veut dire que la période de vie en incapacité sévère a tendance à diminuer. Il faut tempérer cet optimisme par le fait que les incapacités moins graves augmentent avec l'espérance de vie.

Les démographes nous enseignent également la prudence dans la réalisation de projections à long terme. Une modification mineure d'une variable d'analyse peut en effet modifier de manière très importante les prévisions à long terme. Pour l'instant, il est prudent de se limiter à cinq ou dix ans.

Enfin, le rapport entre inactifs et actifs va évoluer: le vieillissement libérera des postes de travail et la dénatalité diminuera la part des enfants et des jeunes dans la population inactive.

Médecine à deux vitesses?

Le vieillissement de la population augmentera les besoins pour le financement des soins de santé.

Ici encore, il est dangereux de réaliser des prédictions à trop long terme. Cependant, certains facteurs de coûts sont à souligner.

Le premier est lié au coût des technologies médicales, et, pour ce qui concerne les personnes âgées, plus particulièrement, les coûts des prothèses (articulaires, auditives, oculaires etc.). Ceci pose le problème d'une médecine à deux vitesses. Il n'est pas impossible en effet que l'Assurance Maladie Invalidité ne soit contrainte de ne rembourser que des interventions de qualité suffisante certes, mais qui apportent un confort moindre que certaines techniques plus pointues et donc plus coûteuses.

Le deuxième facteur est lié au fait que les patients âgés souffrent de poly pathologies et nécessitent des traitements médicamenteux importants permettant de les maintenir en «bonne santé thérapeutique». La gériatrie enseigne cependant de limiter le nombre de médicaments et de savoir pratiquer une certaine abstention thérapeutique sans abandon coupable toutefois.

Le troisième est lié à la dépendance des personnes âgées: le nombre de personnes dépendantes continuera à s'accroître. La dépendance nécessite l'intervention d'aides professionnelles, paramédicales (infirmières, kinés, ergothérapeutes) et sociales (aides familiales, aides-ménagères, gardes-malades etc.) Elle nécessite régulièrement des institutionalisations qui ont un coût pour l'assurance maladie.

Financer les nouveaux besoins

La charge de la dette de l'Etat fédéral devrait continuer à décroître et libérer des moyens financiers. Une partie de ces moyens pourrait aider à constituer un fonds dont les revenus assureraient une partie des besoins futurs en soins de santé.

Le financement actuel des soins de santé est largement assuré par les cotisations sociales des seuls travailleurs. En 1960, l'espérance de vie d'un homme était d'environ 63 ans (72 ans pour une femme), soit inférieure à l'âge de la pension. Tel n'est plus le cas aujourd'hui où son espérance de vie est de plus de 73 ans (82 ans pour une femme) et que l'âge de la fin d'activité est inférieur à 60 ans. Il n'est pas injuste de proposer que tous les revenus contribuent au financement des soins de santé dès lors que toute la population est assurée contre la maladie. Une cotisation sociale généralisée aurait l'avantage de l'équité dans la contribution de chacun à la solidarité fédérale. Elle aurait aussi pour effet de diminuer la pression sur les coûts du travail.

On présente souvent, encore aujourd'hui, la perte d'autonomie comme un nouveau risque social dont l'essentiel des effets reste à venir. Les chiffres de plus en plus précis qui nous viennent de Flandre nous montrent toutefois que la perte d'autonomie est déjà une réalité pour une partie importante de nos concitoyens. Ainsi, sur base des critères retenus par la «zorgverzekerings», on peut estimer à quelque 155 000 le nombre de personnes lourdement dépendantes en Belgique, toutes tranches d'âges confondues, dont 79 514 en Wallonie et à Bruxelles (soit 52% du total). La perte d'autonomie est donc un problème actuel. Relever ce défi social suppose une approche globale agissant tant sur les aspects liés à la demande (identification des besoins, financement,...) que sur ceux liés à l'offre (définition des aides, quantification, organisation des services d'aides).

Du côté du financement, l'assurance autonomie est une des réponses aux besoins exprimés par les personnes en état de dépendance. De tels systèmes ont été instaurés en Allemagne, en France, au Grand-Duché de Luxembourg et plus récemment en Communauté flamande.

Les mutualités socialistes ont toujours estimé que la meilleure solution était l'intégration de l'assurance autonomie dans la sécurité sociale fédérale en créant une troisième branche à l'assurance soins de santé et indemnités.

ticulier, les mutualités, en tant qu'assureur social, doivent y jouer un rôle clé. Sur le plan technique, les mutualités disposent d'un savoir-faire en matière d'évaluation de la dépendance et de gestion des problèmes sociaux de même que la logistique nécessaire à la mise en œuvre d'une assurance autonomie. Elles occupent enfin une position centrale qui leur permet de développer les synergies nécessaires, en particulier avec les centres de coordination à domicile ainsi qu'avec les CPAS, en vue d'optimiser la prise en charge. La question se posera: comme les besoins à financer sont considérables, la tentation risque d'être grande d'en confier une partie au secteur privé, assurances et/ou mutualités.

Une priorité: le maintien à domicile

Le *papy boom* pose un défi social majeur en ce qui concerne les soins de santé. Il fait donc l'enjeu d'un débat sociétal d'autant plus difficile que les projections des besoins à long terme sont compliquées, voire impossibles.

La prudence nécessaire dans ce domaine ne peut justifier une inaction irresponsable. Il est essentiel cependant d'élaborer des politiques souples et évolutives qui tiennent compte des données fluctuantes de la connaissance. Le développement des connaissances doit rester une priorité. Les scientifiques doivent être mis à contribution. Un certain nombre d'entre eux se sont regroupés en un Réseau Interuniversitaire d'Expertise en Vieillissement qui regroupe de nombreuses disciplines médicales, sociales et économiques. La Société belge de gériatrie et de gérontologie constitue un autre relais pour la recherche et pour la diffusion des connaissances.

Les professionnels de santé, plus particulièrement les soignants à domicile et les médecins généralistes, doivent bénéficier d'une formation accrue en gériatrie mais aussi en médecine sociale de manière à utiliser au mieux les ressources de l'assurance maladie.

Le développement des aides sociales professionnelles à domicile doit devenir une priorité de manière à soutenir le maintien des personnes âgées à domicile.

L'existence de listes d'attentes pour l'admission dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins nous incite à demander une évaluation de l'efficacité des normes actuellement utilisées pour autoriser l'ouverture de lits.

La question du traitement social du vieillissement est difficile à résoudre. La fragilisation des liens familiaux, les dislocations familiales avec l'émergence de familles monoparentales poseront demain la question de la solidarité entre les personnes âgées et leurs enfants. Ceux-ci seront à leur tour de plus en plus âgés au moment de soutenir leurs parents dans leur maintien à domicile. Cette évolution augmente les coûts et la question risque d'être: «qui doit payer quoi?». Autrement formulée, la question pourrait être de déterminer la quote-part individuelle dans les frais de santé, la part d'intervention de la solidarité fédérale de l'assurance-maladie et l'éventuelle intervention d'assurances privées ou d'assurances complémentaires des mutualités.

Ensuite, un financement solidaire doit être établi en fonction des revenus.

Enfin, il importe de réserver les «piliers solidaires» de l'assurance autonomie aux acteurs du non-marchand. En par-

Le développement des aides sociales professionnelles à domicile doit devenir une priorité de manière à soutenir le maintien des personnes âgées à domicile.

¹ Les rapports intermédiaires présentés par le DULBEA donnent une fourchette d'estimation pour Bruxelles, la Région wallonne et la Communauté germanophone. Les chiffres du tableau ne reprennent que la borne supérieure de cette estimation.

² Renforcement de la couverture des soins aux personnes dépendantes (forfaits incontinence, forfaits soins palliatifs, accès aux soins de première ligne,...), harmonisation et extension des aides financières à la perte d'autonomie (APA) et (AI), etc.

Bernard De Backer est secrétaire général de l'Union nationale des Mutualités socialistes.

Bernard De Backer

Regarder dans l'assiette de son voisin...

Quelles pensions de retraite pour les femmes?

¹ Travail professionnel, travail familial et ménager, travail d'engagement.

² Sans aucune cotisation spécifique.

³ Sans aucun autre élément: retraite, grapa, etc.

⁴ 34.458 FB.

⁵ 36.003 FB.

⁶ La veuve peut en bénéficier avant 45 ans si elle a un enfant ou après 45 ans.

⁷ 37.376 FB.

⁸ 19.108 FB.

⁹ La situation est nettement meilleure pour les femmes agents des services publics.

Pour une personne âgée, «rester jeune» n'est pas un idéal à poursuivre, pas plus que «retomber en enfance» ne l'est pour une personne sénile. Les richesses de la vieillesse lui sont propres et n'ont pas à puiser dans les ressources des autres âges. Mais dans notre société, la jeunesse est placée au centre de ce qui est enviable ou désirable et, forcément, la vieillesse se trouve dès lors à la périphérie. Nombre d'hommes échappent plus longtemps que les femmes à cette mise au rancart vu qu'ils peuvent remplacer les séductions de la jeunesse, voire de la beauté, par celles du pouvoir et de l'argent. Les femmes n'ont guère ce pouvoir de substitution. Devenues âgées, elles disposent de moins de moyens et de pouvoir encore qu'au cours de leur vie adulte.

Malgré cela, les jeunes femmes ne veulent, en général, pas entendre parler du problème de leurs revenus à l'âge de la retraite. Elles pensent pouvoir continuer à «se tirer d'affaire» comme elles le font toujours. Certes, il y a l'excuse,

pour la majorité d'entre elles, de la double, voire de la triple journée de travail¹... Mais vient un âge où l'irréversibilité s'installe. Les femmes regrettent alors de n'avoir pas revendiqué en temps utile.

Il sera dur, le moment venu, d'avoir accumulé tant de travail et de devoir vivoter...

L'écart entre les retraites supérieur à celui des rémunérations

Jetons un coup d'œil sur le chiffres crus des pensions de *retraite* (droit direct) des femmes.

En préalable, nous supposons connu le fait que près de 36% des dépenses de pensions (régime des salariés) sont affectés aux droits dérivés. Ces droits dérivés sont attribués gratuitement² en raison d'un *mariage* passé (pension de *survie*, pension de *divorcé(e)*) ou présent (majoration de la pension de 25%, intitulée «taux ménage») du titulaire d'une pension de retraite. Les droits dérivés dont bénéficient des femmes en raison de leur mariage sont nettement plus élevés que les droits *directs* qu'elles ont acquis en raison de leur travail professionnel. Sous forme de slogan, cela donne ceci: il est plus rentable en Belgique d'être la veuve d'un employé, en n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle, que d'avoir travaillé et cotisé soi-même comme employée toute sa vie durant...

Voilà ce que disent les chiffres (janvier 2002). Sur les quelque 877 200 femmes qui ont droit à une pension dans le régime des salariés, il s'en trouve 5,8% qui ont une pension de *retraite* pour une carrière complète (actuellement 42 années de travail à temps plein).

Par contre, 7,9% disposent d'une pension de *survie* «pure»³ pour une carrière complète de leur défunt conjoint.

Les autres pensionnées ont soit des carrières incomplètes, soit des pensions mixtes, etc... Parmi ces autres pensionnées figurent aussi les quelque 40 820 femmes qui disposent d'une pension de divorcée, calculée par référence à la pension de l'ex-conjoint sur base de la durée du mariage.

Les montants mensuels moyens de la pension de *retraite* pour une *carrière complète* sont respectivement de 854,19 euros⁴ (femme mariée au taux isolé) et 892,49 euros⁵ (femme non mariée au taux isolé). En revanche, le montant mensuel moyen d'une pension de *survie* pure pour carrière complète du conjoint⁶ est de 926,53 euros⁷.

Le montant mensuel moyen de la pension de *divorcée* est actuellement de 473,67 euros⁸. Ces deux derniers types de pensions sont non contributives, acquises gratuitement grâce à un *mariage* antérieur.

La première constatation, c'est qu'une femme qui a travaillé toute sa vie durant ne dispose même pas, dans le régime des salariés⁹, d'une pension de *retraite* qui lui permette de vivre dans une maison de repos, de se faire aider convenablement à domicile, voire de faire face aux soins médicaux et paramédicaux qui augmentent considérablement avec l'âge...

Et la majorité des femmes ne figurent même pas dans ces catégories! Supposons une carrière complète à mi-temps, cela fera une demi-pension, soit autour de 430 euros par mois. Or actuellement près de 39% des femmes au travail ne disposent que d'un emploi partiel... De plus, la majorité

des femmes n'arrivent pas à avoir une carrière complète, même à mi-temps.

En 2002, le montant mensuel moyen (toutes carrières confondues) de la pension de *retraite* des femmes était de 350 euros..., soit 47,6% de la pension moyenne de retraite des hommes.

L'écart entre les *retraites* des femmes et celles des hommes est encore plus grand que l'écart entre leurs rémunérations respectives, ce qui est tout à fait anormal vu que le mode de calcul de la pension devrait être plus favorable aux bas revenus...

Les politiques qui organisent cette inégalité sociale

Cette inégalité apporte des surplus au financement de la branche pensions des salariés. En effet, si en 2000, les femmes représentaient 43,4% de la population active et apportaient 34,2% des cotisations sociales, la part de leurs pensions de *retraite* dans les dépenses de pensions ne représentait que 21,1%. L'écart entre leurs cotisations et leurs retraites est une véritable poule aux œufs d'or pour le financement de la branche des pensions. Ce genre de situation perdurera jusqu'à ce que toutes les femmes retraitées aient eu une carrière complète... autant dire dans l'au-delà...

Par contre, comme nous l'avons signalé plus haut, la branche des pensions finance des droits dérivés non contributifs très importants. Ces droits, qui découlent d'un *mariage* et non du travail, sont favorables aux hommes qui ont une conjointe à charge (plus de 40 % des hommes ont, de ce fait, une pension de retraite majorée de 25 %) ainsi qu'à leurs veuves et divorcées.

Sans la présence de ces droits dérivés¹⁰, la Belgique n'aurait pas de problème de financement des pensions à long terme¹¹.

Au niveau politique, il faut constater que les gouvernements préfèrent garder ces «poches» de patriarcat plutôt que d'appliquer leurs propres conceptions en matière d'«État social actif».

Par ailleurs, les femmes sont continuellement incitées à quitter le marché du travail, partiellement, temporairement, et même complètement ou définitivement...

Il n'est plus nécessaire en effet de rappeler les politiques, qui depuis 1979, visent à mettre les femmes au travail à temps partiel. Ces politiques se sont appuyées sur la réglementation du chômage (1983), sur des stimulants financiers aux employeurs, sur la transformation progressive des travailleurs à temps partiel *involontaire* en «travailleurs à temps partiel avec maintien de droits» (1993), ce qui permet désormais de traiter la majorité de ces dernières comme des travailleuses à temps partiel volontaire.

Depuis une vingtaine d'années, toutes les mesures dites de «conciliation entre vie familiale et vie professionnelle» se traduisent par des écartements temporaires du marché du travail: interruption de carrière, interruption de chômage, congé parental, congés pour soins palliatifs, congés pour assistance médicale, crédit-temps... Elles sont –sauf le crédit-temps¹²– utilisées principalement par des travailleuses... Depuis vingt-cinq ans au moins, toutes les organisations de femmes demandent, au contraire, des mesures d'accompagnement qui permettraient aux femmes de

rester sur le marché du travail et qui augmenteraient d'ailleurs le volume de l'emploi: accueil de la petite enfance, encadrement des activités parascolaires, crédit d'heures d'aide aux familles, création d'une véritable assurance-dépendance et développement de divers autres services collectifs utiles... Les gouvernements savent-ils mieux que les femmes ce qui est bon pour elles?

Enfin, les mesures d'exclusion du chômage qui sanctionnent le chômage anormalement long ne frappent que les «cohabitants», dont 75 % de femmes. Ces exclus se retrouvent alors complètement en dehors du marché du travail et n'ont plus de droits propres en sécurité sociale. Les «cohabitantes» exclues sont renvoyées à la condition de femmes au foyer où, comme dans la question du temps partiel, les *involontaires* sont finalement mises sur le même pied que les *volontaires*... Une femme sait-elle d'ailleurs vraiment ce qu'elle veut?

Enfin, le pouvoir politique encourage à coup de centaines de milliards d'anciens francs¹³, le maintien de femmes au foyer ou tout au moins le modèle de couples fonctionnant sur base inégalitaire où l'homme apporte les ressources économiques et la femme s'occupe du ménage et des enfants.

Toutes ces mesures d'écartement du marché du travail sont autant de traquenards pour l'avenir des pensions de retraite des femmes.

Pour en finir avec les illusions

Les considérations politiques qui accompagnent les quelques aveux sur l'avenir particulièrement sombre des retraites des travailleuses sont empreintes d'hypocrisie: oui, certes, le taux de remplacement des pensions de retraites de tous les travailleurs et particulièrement de celles des femmes régresse d'année en année¹⁴ mais les ménages qui disposeront de leurs deux retraites individuelles ne seront pas trop mal lotis... Lennui, c'est qu'à partir de 60 ans, quelque 35 % des femmes sont isolées et moins de la moitié (45 %) seulement sont mariées ou cohabitantes, tandis que du côté des hommes, 16% seulement sont isolés tandis que 75 % sont mariés ou cohabitants...

Certes, la pension de *survie*, complète pour certaines femmes mais très partielle pour les *retraitées*¹⁵, représente aujourd'hui une solution pour les revenus de nombre de femmes âgées. Mais pour en disposer, il faut avoir été mariée... Et qui ne sait qu'aujourd'hui le mariage s'effiloche...? On ne se marie plus et de nombreux mariages finissent par un divorce...

Alors, dans vingt ans, combien de femmes, après avoir tant travaillé, se reconnaîtront dans les images des retraitées de nos publicités? Combien vivront une vieillesse dorée sur tranche, au sein d'un couple épanoui, entourées de trois générations de descendants attentionnés, soignées aux petits oignons si elles sont hospitalisées ou accueillies dans une maison de retraite ensoleillée? Combien...? ■

Hedwige Peemans-Poulet

Il est plus rentable en Belgique d'être la veuve d'un employé, en n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle, que d'avoir travaillé et cotisé soi-même comme employée toute sa vie durant...

¹⁰ Les organisations de femmes tant néerlandophones que francophones les contestent depuis de nombreuses années. Grâce à une recherche financée par divers ministères des Affaires sociales, nous avons pu proposer un scénario alternatif qui permettrait de procéder à la suppression de ces droits.

¹¹ Voir H. Peemans-Poulet, «Pensions: un plan stratégique sans les femmes...?», dans *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 2003/4 (sous presse).

¹² Le crédit-temps semble souvent utilisé comme forme d'aménagement de fin carrière...

¹³ En additionnant divers avantages fiscaux, dont le quotient conjugal, ainsi que les droits dérivés, etc.

¹⁴ Les chiffres sont connus et avoués. Les récentes décisions du conclave d'Ostende visent à atténuer le décrochage entre le niveau de vie des pensionnés et celui des actifs occupés mais elles ne concernent nullement le décrochage des pensions de chaque pensionné par rapport à son travail professionnel antérieur.

¹⁵ Les retraitées ne peuvent cumuler leur pension de retraite personnelle avec la pension de survie que jusqu'à concurrence de 110% de la pension de survie pure.

Hedwige Peemans-Poulet est fondatrice et ex-présidente de l'Université des femmes.

Le Rwanda, dix ans après

Dix ans après le génocide, Kigali ne révèle plus rien du pays en ruine dont le Front patriotique rwandais (FPR)acheva la conquête le 4 juillet 1994.

A l'époque, le Rwanda offrait l'image même d'un désastre irréversible, humain, moral, politique: un million de morts gigantesques dans les caniveaux, les fosses communes, les églises transformées en abattoirs; les survivants erraient, hagards et affamés, des centaines de milliers de Tutsis revenaient d'exil, s'emparaient des maisons vides et des commerces et se mettaient à reconstruire le pays perdu voici quarante ans. Quant aux Hutus, ils étaient plus de deux millions à s'entasser dans des camps de réfugiés égrenés sur toutes les frontières du pays, à préparer leur retour et leur revanche.

Confronté à tous ces défis, le Front patriotique rwandais se mit à la tâche avec méthode et rigueur, sans trop s'embarrasser de sentiments. Il remit d'abord de l'ordre à l'intérieur du pays, les maisons furent restituées à leurs anciens propriétaires –sauf

lorsqu'elles étaient occupées par des militaires–, les camps qui abritaient des déplacés hutus furent peu à peu démantelés, non sans bavures énormes lorsque Kibeho, l'un des derniers bastions intérieurs des Hutus, contrôlé par les extrémistes, fut vidé de force. L'armée, durant de longues heures, avait fait feu sur les civils qui refusaient de quitter les lieux, provoquant des milliers de morts.

Après deux ans, constatant la menace qui pesait toujours depuis les camps de réfugiés concentrés sur la frontière du Kivu et qui avaient été transformés en bases militaires, le président Paul Kagame n'hésita pas à lancer ses troupes de l'autre côté de la frontière, allant jusqu'à renverser le régime du président Mobutu et à installer au pouvoir un opposant congolais, Laurent-Désiré Kabila, avant de tenter de le chasser à son tour. Cette opération militaire avait pour but de contraindre au retour les deux

millions de réfugiés rwandais épargnés dans la région, et de diminuer la menace aux frontières. Elle ne s'opéra pas sans casse: plus de 200 000 réfugiés manquèrent à l'appel, épargnés dans la forêt congolaise ou massacrés. De nos jours encore, ces Hutus, endurcis par des années d'errance et organisés en mouvements d'opposition armés, représentent une menace pour la sécurité du Rwanda.

S'il a exporté la guerre et la dévastation dans le Congo voisin, y menant une guerre assortie d'un pillage éhonté des ressources naturelles, Kagame en revanche a donné à ses compatriotes le bien le plus précieux: la sécurité. Car la situation du Rwanda est unique dans l'Histoire: ici, pour la première fois après un génocide, bourreaux et victimes sont obligés de vivre côté à côté. Il n'y a pas eu d'exode en Israël pour les survivants, pas d'échappatoire pour les criminels. Tous se sont retrouvés ensemble dans ce pays trop petit, se saluant comme si rien ne s'était passé! «*Je ne peux pas obliger les Rwandais à s'aimer*», déclare souvent Kagame, «*mais ce que je peux leur garantir, c'est de pouvoir vivre ensemble sans violence: c'est l'État qui doit avoir le monopole de la force*».

Quadrillage

Cette sécurité a été obtenue au prix d'un quadrillage méthodique de la population, plus serré encore que sous l'ancien régime: discrète, efficace, la police est partout, les informateurs sont légion, et même si des dizaines de milliers de prisonniers ont été élargis, les dossiers sont bien tenus et chacun se sent en liberté surveillée. Mais comment pourrait-il en être autrement: dans la région de Gikongoro, la perspective de voir se mettre en place des tribunaux *gacaca* (où les communautés villageoises seront appelées à juger des crimes commis et à étaler au grand jour des vérités pénibles) a entraîné plusieurs assassinats de survivants, des témoins gênants que les criminels d'hier préféraient faire disparaître...

Le contrôle s'exerce aussi au niveau des partis politiques. Certes, le Front patriotique rwandais gouverne au sein d'un gouvernement de coalition où se retrouvent d'autres formations.

Mais la création de nouveaux partis a été interdite jusqu'en 2003, et l'ancien président Bizimungu Pasteur est toujours en prison pour avoir voulu créer le «Parti démocratique pour le renouveau», qui aurait pu porter ombre au FPR.

Avec la promulgation d'une Constitution, soumise à référendum, et des élections présidentielle et législatives, l'année 2003 a vu s'achever la construction de l'édifice politique. Désormais, les bases du nouveau Rwanda, celui dont rêvait le FPR depuis le début de la guerre de 1990, sont posées: la Constitution interdit toute référence ethnique, elle veut poser les fondements d'une nouvelle citoyenneté. Aucun parti ne peut exister s'il fait référence au facteur ethnique, considéré comme un germe de division. Ce concept de divisionnisme, s'il peut se comprendre dans ce pays encore traumatisé, est aussi un instrument de contrôle et de répression efficace: qu'il s'agisse de la presse, des organisations non gouvernementales, des partis, tous ceux qui s'opposent au FPR peuvent être taxés de «divisionnistes» et subir les foudres de la loi...

Quant aux élections, qui se sont déroulées sous la surveillance d'observateurs envoyés par l'Union européenne et la francophonie, elles ont, sans surprise, conforté la suprématie du FPR et assuré à Kagame une victoire massive contre son rival Faustin Twagiramungu, avec 95,5% des voix. Si les irrégularités, les fraudes furent nombreuses dans ce scrutin «à la soviétique», d'autres facteurs ont joué également, et d'abord la faiblesse de l'opposition, alors que Kagame aurait d'ailleurs mérité un adversaire à sa taille. Mais il est certain aussi que de nombreux Hutus se sont montrés reconnaissants à Kagame d'avoir rétabli la sécurité, de leur avoir permis de retrouver leur maison et leur emploi, d'avoir réintgré dans son armée des militaires de l'ancien régime, y compris des hommes rentrés du Kivu et qui avaient préparé la reconquête.

La vulnérabilité de Kagame

Cependant, même au faîte de sa puissance, Kagame n'est pas invulnérable: la guerre portée au Congo a terni son image dans l'opinion internationale, les accusations portées par la France à propos de son éventuelle responsabilité dans l'attentat qui, le 6 avril 1994, coûta la vie au président

Habyarimana, ont troublé l'opinion, y compris parmi les rescapés. Ces derniers, en dépit des dénégations violentes de Kagame, qui met en cause les responsabilités de la France elle-même, se demandent si, à l'époque, ils n'ont pas été sacrifiés!

En outre, l'intransigeance de Kagame, son bellicisme ont fait de lui un personnage à la fois admiré et redouté. Certes, grâce à l'appui de l'Afrique du Sud et du Mozambique, il est devenu vice-président de l'Organisation de l'Unité africaine, et l'un des principaux piliers du NEPAD, le nouveau partenariat africain pour le développement, tandis que Kigali abrite de nombreuses conférences régionales. Cependant, les relations du Rwanda avec ses voisins ne sont pas bonnes: aux yeux des Congolais, le Rwanda est devenu synonyme d'agression, de violence et dans la presse, Kagame est parfois caricaturé comme un Hitler africain!

En réalité, c'est sur le plan économique et social que le changement du Rwanda est le plus spectaculaire: les exilés revenus de la diaspora ont ramené au pays leurs capitaux, leur savoir-faire, leur dynamisme, même s'ils n'ont pas hésité à bousculer les rescapés, qui se sont sentis laissés-pour-compte, et les anciens dignitaires mis hors jeu. Et de leur côté les dirigeants du FPR ont apporté au pays un projet d'avenir, une vision: ils veulent que le petit Rwanda, jadis enfermé dans une vocation agricole sans avenir, se transforme en pays de services, en «hub» de communications, en place d'affaires d'où investisseurs et commerçants pourront rayonner sur toute la sous-région, «un marché potentiel de 40 millions de personnes» assure Donald Kaberuka, le ministre des Finances.

Certes, l'agriculture, qui fait toujours vivre 80% de la population, n'est pas négligée, mais les autorités veulent la rendre plus performante, plus «pointue». C'est ainsi qu'une réforme agraire est envisagée, qui mettra fin à la dispersion de l'habitat et de la propriété, rendra obsolètes les «timbres-poste» de 0,7 ha par famille qui caractérisent le paysage rwandais. La réforme devrait introduire la mécanisation, les techniques d'irrigation, le recours aux semences sélectionnées et donner la priorité à des cultures générant des devises, le thé et le café, mais aussi des produits à haute valeur ajoutée comme les épices ou

les piments. Ces transformations auront aussi des conséquences sociales: les petits agriculteurs de naguère, la base de l'ancien pouvoir hutu, qui pratiquaient une agriculture de subsistance seront dépassés par des fermiers entrepreneurs, disposant d'accès aux capitaux et au savoir-faire.

Par ailleurs de nombreux Tutsis, rescapés ou revenus d'exil, ne souhaitent plus retourner vivre dans les campagnes, pour des raisons de confort ou de sécurité. Citadins, ils privilient désormais les activités de service: le tourisme, l'hôtellerie, qui a explosé dans tout le pays, la téléphonie.

L'un des objectifs du régime, qui veut amener l'électricité partout, est de multiplier l'accès aux ordinateurs, à Internet, afin de désenclaver les zones rurales mais aussi les esprits. À l'heure actuelle déjà, 350 écoles secondaires sont reliées au «web» grâce auquel «la propagande de l'ethnisme aura moins de prise», aime répéter le jeune ministre de l'éducation Murenzi, qui parle sur les générations futures.

Cette option technologique s'accompagne d'un effort important en matière d'éducation: rendre gratuit le premier cycle des études secondaires, créer de nombreuses institutions, comme le KIST (Kigali Institut of science and technology, en partenariat avec des institutions sud-africaines) qui vise à former les techniciens du futur. Une autre option hante les dirigeants de Kigali: transformer et vendre depuis leur territoire les minerais (colombo tantalite, wolfram, cassitérite, or, diamant) en provenance du Congo voisin.

Malheureusement, des relations commerciales durables ne peuvent se nouer dans un climat de contrainte, de méfiance et d'occupation militaire du Kivu.

Dix ans après le génocide, le Rwanda se voit parfois comme un jeune «tigre» de l'Afrique. Mais les pays voisins se méfient de ses appétits et, dans le silence des collines et l'ombre des «nouveaux villages», les *imidugudu* qui accueillent les rescapés, les plaies saignent encore.

La situation du Rwanda est unique dans l'Histoire: ici, pour la première fois après un génocide, bourreaux et victimes sont obligés de vivre côté à côté.

Colette Braeckman

Dites Vingt-Cinq!

L'Union s'est à nouveau élargie le 1^{er} mai. Mais sous le stéthoscope, comment fonctionne le cœur de l'Europe lorsqu'on lui demande de dire «Vingt-Cinq»?

L'Europe des Vingt-Cinq, avec des majuscules. Et puis? Le 1^{er} mai, un formidable ensemble économique et -beaucoup moins- politique a vu le jour avec l'avènement de l'Europe des Vingt-Cinq. Vingt-cinq pays, près d'un demi-milliard de consommateurs, une force commerciale gigantesque, une volonté de paix et de prospérité avérée. Mais non des États-Unis d'Europe, regrets éternels à ceux qui en rêvent encore! L'Union ne sera pas fédérale, mais communautaire.

C'est un truisme de dire que la suite des événements donnera ou non raison aux promoteurs de cet élargissement. Si la machine tourne rond, leur génie sera célébré. Si, au contraire, les déséquilibres attendus par certains spécialistes se révèlent exacts,

leur précipitation sera jugée isensée. Mieux eût valu approfondir avant d'élargir, répétera-t-on dans le jargon de la place. Améliorer structures et fonctionnement avant de se lier à d'autres partenaires. Voilà pourquoi il faut écrire, dès à présent et sans *a priori*, que le choix politique de procéder au grand big-bang de promouvoir l'adhésion simultanée de dix nouveaux pays, est un pari risqué.

Les ex-Quinze en sont bien sûr conscients. Il suffisait ces dernières années de déambuler dans les coulisses de certains Conseils pour entendre chefs d'État et ministres des Affaires étrangères évoquer la quadrature du cercle d'un méga-élargissement venu, on ne sait pourquoi, inévitable. L'un d'eux parla même d'une «connerie» avant de se lancer devant les caméras dans un vibrant éloge de l'Europe des Vingt-Cinq. Mais preuve supplémentaire que si les États de la «vieille Europe» ont les pieds bien sur leurs terres, chacun a paré ces derniers mois au plus pressé en dressant des barrières contre l'afflux d'une main-d'œuvre qui ne viendra probablement pas. Les «happy fews» de l'UE ne jouent jamais aussi «perso» que lorsqu'il s'agit de protéger leurs intérêts immédiats. L'espace Schengen ainsi ne sera ouvert aux nouveaux pays membres que lorsque ceux-ci auront réellement mis de l'ordre dans leurs affaires intérieures. L'euro ne s'y échangera que lorsque leur stabilité budgétaire sera assurée.

Quoi de plus normal? Reste l'amer-tume des populations des nouveaux États membres, lasses d'avoir attendu. «Qu'est-ce que ça nous fait d'entrer dans l'Union? s'interroge cette Hongroise. Rien. Les gens ont cru à la corne d'abondance. Après avoir trop longtemps attendu, ils se rendent compte que les choses seront difficiles». La déception est d'autant plus forte qu'à l'Est, les efforts fournis pour entrer dans l'économie de marché et satisfaire aux exigences de la démocratie politique ont été énormes.

À quoi ressemblera l'Union dans vingt ans? Elle comptera trente, peut-être trente-cinq membres. En avril, la Commission a donné sa bénédiction à la candidature croate. La Bulgarie est attendue pour 2007. Comme la Roumanie, malgré son retard. Et déjà l'on parle de l'Ukraine, de la Moldavie, des Balkans. Tous ces projets, tous ces paris dont le plus osé est bien l'inclusion à terme de la Turquie, font partie du rêve européen. Ils nécessitent au moins trois conditions: les moyens financiers qui permettront de gommer les inégalités entre anciens et nouveaux États; la confiance qui passera par une véritable politique étrangère et de défense susceptible de donner le change aux États-Unis et à la structure atlantique; une gouvernance suffisamment souple pour que demain de grandes décisions puissent être prises malgré la multiplication des chaînes autour des tables de négociation. Ce sera pas simple.

Silvio Berlusconi, lui, verrait bien un jour la Russie adhérer à l'UE. Il ne connaît probablement pas l'adage qui dit «*meilleur vaut être petit chez soi que grand chez les autres*». Les Européens lorgnent pourtant sur Moscou. Malgré la Tchétchénie ou les entraves faites à la liberté de la presse. L'idée d'un partenariat privilégié fait ainsi son chemin. Mais sans doute, comme le montre cette anecdote, un rapprochement passe-t-il d'abord par le respect retrouvé: «À Copenhague, explique cet ambassadeur, nous avons accepté que les Estoniens continuent à pécher du poisson dioxiné à condition que sa vente ne rentre pas dans le circuit européen. Nous savions donc qu'ils le vendraient aux Russes, signe de l'estime que nous portons à ces derniers. Ce que nous ne savions pas, c'est que ce poisson servirait à fabriquer de la farine. Qui revient sur nos marchés, tel un boomerang empoisonné».

La globalisation ne laisse plus place au hasard. ■

Pascal Martin

La Slovénie en pleine activité préparatoire à son entrée dans l'UE.

Élections Vote automatisé: pour ou contre?

que seront effectuées avant le vote, l'introduction des listes et autres paramètres, et après le vote, la totalisation des voix et la centralisation des résultats. La vérification du matériel avant le scrutin et la validation des opérations le jour du scrutin sont effectuées par les communes, avec rapport au président de canton.

Les principes fondamentaux d'une élection démocratique (secret et libé-

ré) Le vote automatisé a au moins un avantage: l'hygiène!

C'est la question que l'on se posait à l'ESI¹ le 17 mars dernier². Le citoyen attentif à la défense de notre démocratie est en droit de s'interroger sur le vote automatisé, qui connaîtra une nouvelle phase expérimentale le 13 juin prochain. On peut adopter un point de vue très critique. On peut aussi voir les limites du vote manuel qui expliquent la recherche d'une bonne solution automatisée.

La Belgique, laboratoire de l'Europe, expérimente le vote automatisé depuis 1991. En 2003, quatre systèmes coexistaient: le vote «papier» traditionnel, le vote «électronique» avec «machine à voter» et «urne électronique», le vote «papier» avec dépouillement par lecture optique et le vote «électronique» avec «ticketing». La mise en place du vote «électronique» comporte plusieurs phases validées. Le ministère de l'Intérieur fournit les critères de l'élection aux firmes agréées qui doivent adapter le logiciel et le matériel. Les tests de contrôle du logiciel sont ensuite effectués par une firme d'expertise indépendante. C'est sous la responsabilité directe du ministre de l'Intérieur ou des présidents de canton

té du vote, honnêteté de l'élection) ont été affirmés à la Révolution française. Il aura fallu cent ans pour trouver des modalités de vote qui permettent le respect de ces principes. Un autre siècle permettra de faire mieux avec la quasi-disparition de discriminations liées notamment à l'analphabétisme.

Objections

Le vote électronique soulève de nombreuses objections. Il crée de nouvelles discriminations par la complexité des manipulations. Il n'est pas facilement contrôlable par le citoyen durant le seul moment où celui-ci exerce directement le pouvoir. Il ne fait pas l'objet d'un débat parlementaire serein et approfondi puisque tout se passe dans l'urgence. Il ouvre la porte au vote à distance qui mettrait en péril la liberté de vote. Il diminue l'impact du rituel de participation à l'Etat, alors qu'il faut déjà déplorer une tendance de la population à considérer que la politique est l'affaire du politicien. Il est accompagné d'un excès de confiance dans la machine malgré des pertes de votes. Les moyens humains et financiers manquent pour l'entourer de toutes les garanties nécessaires.

Les arguments en faveur du vote électronique ne manquent pas non plus. Le vote «papier» pose lui aussi des problèmes de manipulation: taille de certains bulletins, erreurs non repérées au moment du dépouillement, pertes d'urnes ou fraudes possibles. Tous les types de votes requièrent, avant et près le scrutin, des opérations électroniques de calcul effectuées sans contrôle citoyen. Il semble ne pas y avoir de problème majeur du point de vue de la praticabilité et de l'acceptation pour les Belges qui ont pratiqué le vote électronique. Enfin, les trois pouvoirs interviennent à des niveaux divers du contrôle, leur séparation constitutionnelle étant un élément favorable au respect des garanties.

Vigilance

L'accord est unanime en ce qui concerne la nécessité du collège d'experts et le regret, qu'une fois de plus, les moyens soient limités. Le collège d'experts, créé en 1998, est l'émanation des pouvoirs législatifs. Il contrôle l'utilisation et le bon fonctionnement du matériel et des logiciels ainsi que les procédures, il vérifie des paramètres garantissant l'honnêteté des élections. Il fournit un rapport comportant notamment des recommandations, celles de 1998 n'ayant été malheureusement que très partiellement suivies d'effets.

Sans prendre parti, on pourrait conclure en disant que, dans tous les cas, la vigilance s'impose. Chacun cherchera sa réponse à la question posée. À l'ESI, cette recherche rencontre un des objectifs des études: réfléchir aux limites de l'outil et aux éventuelles possibilités de les dépasser, limites d'ordre technique (sécurité des données, gestion des pannes,...) mais aussi limites dans la communication homme-machine (présentation des interfaces, conception de modes d'emploi...). ■

Claude Misercque

¹ L'École Supérieure d'Informatique fait partie de la Haute École de Bruxelles: www.heb.be/esi

² Lors de l'après-midi «Informatique et société». Crées en 2001 dans le cadre des Journées de l'Enseignement Officiel, ces séances annuelles permettent d'aborder des questions d'éthique liées à l'informatique. Étudiants, enseignants et sympathisants de l'école se retrouvent pour écouter, questionner, débattre avec des invités qui acceptent de partager leur expérience et le résultat de leurs réflexions personnelles. Cette année: A.-E. Bourgaux, *Le vote automatisé en Belgique - Tragédie électorale en quatre actes*; G. Tireur & H. Snyers, *Mise en place technique du vote automatisé*; M. Staszewski, *Le vote automatisé: Une atteinte grave à la démocratie*; E. Willems, *Contrôle du vote automatisé: expériences (+ et -) d'un membre du «collège d'experts»*; P. Delwijt, *Comment le public accueille-t-il le vote automatisé?*

Claude Misercque est maître-assistante à la Haute École de Bruxelles - École Supérieure d'informatique (HEB-ESI), coordinatrice des stages et responsable Erasmus.

Enseignement et élections

Bilan et perspectives du système éducatif

Le 13 juin 2004, les électeurs seront appelés à renouveler les assemblées législatives régionales et communautaires de l'Etat ainsi que la représentation belge au Parlement européen. L'enseignement, matière personnalisable par excellence, compétence privilégiée des Communautés, sera directement concerné par ce scrutin.

La place que l'enseignement occupe depuis de nombreuses années déjà, avec les thèmes connexes, au sein des différents programmes des partis politiques, est importante. Elle témoigne de la préoccupation constante dont fait preuve la sphère politique à l'égard de ce sujet de société essentiel¹. Ainsi, lors des élections législatives fédérales de mai 2003, les partis politiques, du moins les principaux, ont déjà disserté abondamment sur ce thème, pourtant communautarisé depuis plus de dix ans et pour lequel les compétences de l'Etat fédéral sont fortement limitées.

Une législature riche en ajustements

Depuis les mesures de rationalisation et de restrictions budgétaires annoncées à l'été 1995 et le vote du «Décret missions»² survenu deux ans plus tard, le système éducatif francophone traverse une période marquée par une gestion et des réformes relativement «tempérées». Parallèlement, il ne connaît pas pour autant une évolution linéaire pauvre en innovations. Bien au contraire.

Alors que d'aucuns plaident pour un moratoire sans condition sur «les réformes» en général, force est de constater que depuis la formation du gouvernement dit «arc-en-ciel»³, de nombreux ajustements structurels ont été opérés, directement ou indirectement, sur l'ensemble du système: financement de la Communauté française, harmonisation euro-

pénne de l'enseignement supérieur, formation initiale et continue des enseignants, salaires des personnels de l'éducation, pilotage du système éducatif, discriminations positives, avantages sociaux, devoirs à domicile, premier degré de l'enseignement secondaire, accueil extrascolaire, élèves primo-arrivants, etc. Bref, à défaut peut-être de parler de véritable «réforme», nombreux sont

permanentes, de la part du politique, pour en assurer la meilleure marche qui soit.

Des décisions inéluctables

En s'accordant sur la pertinence des sondages les plus récents⁵, il apparaît que le Parti socialiste pourrait occuper, au lendemain du prochain scrutin, une place mathématiquement in-

contournable dans la formation d'une majorité en Région wallonne et en Communauté française.

Le Mouvement réformateur étant par contre donné comme premier parti dans la Région de Bruxelles-Capitale, un pronostic pour cette région est

beaucoup plus délicat, d'autant plus que l'ampleur du vote Vlaams Blok demeure une inconnue de taille. Néanmoins, on imagine assez difficilement assister à la mise sur pied de coalitions totalement asymétriques au sein des différentes assemblées. Les deux scénarios les plus vraisemblables aujourd'hui

semblent donc être une reconduction de la majorité socialiste-libérale actuelle (avec ou sans Écolo) ou la constitution d'un «olivier»

francophone qui réunirait socialistes, sociaux-chrétiens et écolos.

Dans ce sens, pour le système éducatif de la Communauté française, il faut évidemment s'attendre à ce que la formation d'un nouveau gouvernement entraîne, en son sein, des modifications d'ordre structurel supplémentaires. Ceci étant, on constate que les quatre familles politiques élaborent désormais, en matière d'éducation, des propositions et des programmes pouvant être qualifiés comme étant «à large spectre»: pratiquement aucun domaine éducatif particulier n'est ignoré et tous font l'objet de suggestions diverses.

Au-delà de leur précision, c'est surtout les grandes similitudes dans les objectifs poursuivis par chacun qui surprend, les divergences apparaissant de manière plus significative dans les moyens envisagés pour arriver à ces fins. Par exemple, outre la large satisfaction mutuelle que les quatre partis partagent pour le nouveau mode de financement de la Communauté française et pour la planification budgétaire des marges financières dégagées par celui-ci⁶, ils sont également tous du même avis sur la nécessité de la revalorisation du statut des enseignants et l'amélioration aussi bien qualitative que quantitative de leurs conditions de travail, sur la nomination d'un seul

sur la lutte contre la violence scolaire, etc.

Dans le même sens, d'autres questions comme la régionalisation de l'enseignement ou le positionnement singulier en faveur de l'enseignement officiel ne semblent plus par contre faire partie des objectifs prioritaires.

Une telle harmonisation relative laisse donc entrevoir que, quelle que soit la coalition qui sortira victorieuse des prochaines élections et pour autant que les volontés se manifestent, les partis politiques gouvernants devraient logiquement s'atteler à avancer dans ces différents domaines. A contrario, la question des méthodes envisagées demeure source de désaccords parfois profonds et certains grands thèmes particuliers occupent

«sens de l'effort» chez les élèves pour le MR.

Malgré les travaux accomplis, de nombreux sujets d'actualité demeurent encore en attente⁷ et la situation générale de l'ensemble du système nécessitera également très vite des réformes d'importance. Lorsque l'on sait que l'École en Communauté française apparaît comme étant particulièrement peu efficace et peu équitable⁸ et qu'une importante proportion de ses enseignants se déclarent globalement insatisfaits de leur métier, le manque de moyens financiers ne peut pas sans cesse servir d'excuse. Des décisions, sans doute douloreuses, doivent indéniablement s'imposer sous peine de voir le système aller à la dérive.

Des revendications politiques alternatives peu crédibles

Il serait antidémocratique de prétendre que, hormis les quatre principaux partis politiques présents sur la scène francophone, les autres formations ne fournissent aucune proposition alternative pour le système éducatif. Néanmoins, lorsque des propositions existent dans le chef de l'une d'elles, car ce n'est pas toujours le cas, force est de constater que, régulièrement, elles sont peu explicites, rarement détaillées, difficilement réalisables ou même inexistantes. Par exemple, les partis d'extrême gauche revendent essentiellement une meilleure considération pour les personnels du système éducatif et les enfants issus des milieux les plus défavorisés tandis que les mouvements prônant le rattachement au voisin français font état, eux, de la refonte du système éducatif francophone au sein de l'Éducation nationale française. Les propositions se résument souvent à des considérations généralistes de cet ordre. Quant aux partis d'extrême droite, ils font sans aucun doute partie de ceux qui ont conçu le moins de propositions un tant soit peu tangibles, certains allant jusqu'à proposer la vente pure et simple de la RTBF au plus offrant afin de parer aux carences financières de la Communauté française... On croit rêver.

Julien Nicaise

¹ Le système se caractérise par le fait qu'il regroupe près de 120 000 équivalents temps plein (enseignants et autres), travaillant dans plus de 3 000 établissements d'enseignement fréquentés par 1 150 000 élèves et étudiants... Des données difficilement négligeables donc.

² Entre autres choses, ce décret assigne des objectifs généraux et particuliers au système éducatif, structure le parcours scolaire des élèves en étapes et en cycles et consacre, notamment, les notions de «socles de compétences», de «pédagogie différenciée» et «d'évaluation formative».

³ Coalition tripartite entre le PS, la fédération PRL-FDF-MCC (devenue MR) et le parti Écolo. C'est la première formation d'un gouvernement sans participation des sociaux-chrétiens depuis 1958 et la première alliance entre socialistes et libéraux au niveau fédéral depuis 1980.

⁴ L'étude PISA 2000, réalisée sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), est loin d'être la première du genre en Belgique qui, en tant que pays pionnier dans le domaine, participe régulièrement à ce type d'études internationales depuis 1959.

Julien Nicaise est sociologue, chercheur au Service de Pédagogie expérimentale de l'Université de Liège.

Des réformes inéluctables pour rendre l'école plus efficace et plus équitable.

encore une place de fer de lance dans l'un ou l'autre parti en particulier. Il en va ainsi, par exemple, de la famille et de la défense du réseau libre subventionné pour le CDH, de la gestion de l'hétérogénéité au sein des établissements scolaires et de la réorganisation des étapes de la scolarité pour Écolo, du refus de la marchandisation de l'enseignement et du pilotage du système éducatif pour le PS, des partenariats entre écoles et entreprises et de la restauration du

⁵ Le sondage *Le Soir-RTBF* réalisé par *Dedicated-Research* et le sondage *La Libre Belgique-VMR-RTL-TV1-Het Laatste Nieuws* réalisé par *INRA Belgium*, tous deux publiés dans le courant du mois de mars 2004.

⁶ Accords dits du Lambiermont, conclus le 16 octobre 2000 et le 23 janvier 2001 et accord dit de la Saint-Boniface, conclu le 5 juin 2001.

⁷ Notamment l'obligation scolaire avant six ans, l'inspection scolaire, les cours de philosophie ou de religions comparées et l'établissement d'évaluations externes certificatives et commune pour l'ensemble du système éducatif.

⁸ Voir «PISA 2000. Les mauvais scores de la Communauté française», *Espace de Libertés* n°306/décembre 2002 et «L'enseignement en Communauté française. Un haut degré d'inégalité», *Espace de Libertés* n°316/décembre 2003.

Assemblée générale du CAL à Charleroi

On change la formule mais on garde le président

Depuis qu'en 2001 Philippe Grollet, président du CAL depuis 1988, avait annoncé que son mandat d'administrateur serait le dernier pendant lequel il assumerait les fonctions de président, les règles d'élection du président ont été fondamentalement changées et la première élection «nouvelle manière» a eu lieu le 27 mars 2004 à Charleroi.

Auparavant, le président était élu pour un an en son sein par le conseil d'administration. Les nouveaux statuts prévoient un président élu pour trois ans par l'assemblée générale sur présentation du conseil d'administration ou de deux associations ou régionales.

Tout aurait donc dû changer mais rien n'a été modifié: par 58 voix contre 6, Philippe Grollet, présenté par le conseil d'administration, a été élu pour un mandat de trois ans.

Le conseil d'administration avait pourtant tout fait pour susciter des candidatures. En janvier, il avait tenté

de formuler une proposition nouvelle. Trois amis aux titres des plus réels avaient fait savoir qu'ils accepteraient une proposition de désignation: Baudouin Decharneux, André Golberg et Pierre Klee.

Las, aucun d'entre eux n'a recueilli la moitié des voix des administrateurs plus une: aucun n'a même obtenu dix voix sur vingt-quatre administrateurs. Il a donc fallu aviser. Ainsi qu'il l'a déclaré à l'assemblée générale, Philippe Grollet n'était ni dégoûté, ni fatigué. Il avait simplement pensé qu'un renouvellement des personnes dirigeantes serait une bonne chose pour la laïcité. Devant le conseil d'administration avait pourtant tout fait pour susciter des candidatures. En janvier, il avait tenté de formuler une proposition nouvelle. Trois amis aux titres des plus réels avaient bloqué, le conseil d'administration, par vingt voix contre trois, lui a demandé de briguer un mandat supplémentaire.

Philippe Grollet l'a accepté, d'où la réélection à Charleroi.

La morale de l'histoire est que le Centre d'Action laïque éprouve des difficultés à gérer sa croissance et qu'exercer une présidence de même type que celle dont Philippe Grollet s'est acquitté n'est pas à la portée du premier venu. Sans doute, faudra-t-il repenser à l'avenir la répartition des tâches entre les principaux administrateurs et entre ceux-ci et les permanents.

L'assemblée générale a ensuite élu ou réélu comme administrateurs Léon de Rantère, Michel Herpigny, Philippe Demecht et Jean-Louis Piovesan comme représentant de leur régionale et Andrée Poquet, Jacques Remacle et Benigno Rodriguez à titre individuel. Un second tour a permis à Serge Vandervorst de l'emporter sur André Goldberg.

Au plan budgétaire, le budget 2004 prévoit des dépenses de 1 060 500 euros, contre 1 801 222 euros dans les comptes de 2003. C'est essentiellement l'effet de la prise en charge effective des frais de fonctionnement des régionales par les provinces.

Malgré les apparences, la vie du Centre d'Action laïque n'est donc pas si aisée. Les progrès immenses qui ont été accomplis suscitent de nouvelles difficultés et parfois des embarras ou des hésitations. Mieux vaut devoir gérer ce genre de problème qu'à l'instar de l'Église belge, vivre contractions, fermeture des séminaires et désespoir devant l'incompréhension des gens. ■

Patrice Dartevelle

Journées de l'Enseignement Officiel Participez avec votre école à «Sciences en scène» 2005

Créez 10 minutes de spectacle: théâtre, chanson, danse, mime... en illustrant un thème scientifique ou technique

L'Europe aura besoin de centaines de milliers d'acteurs scientifiques à l'horizon 2010. C'est le moment pour la matière grise de s'imprégner de la science en devenir. Le concept «sciences» s'applique également à des phénomènes humains, sociaux, économiques,...

Le concours est ouvert à tous les établissements de l'Enseignement officiel.

Les spectacles sélectionnés seront présentés lors de la finale le 12 mars 2005 à la Maison de la Culture de Tournai

L'inscription de principe est indispensable pour le 19 mai 2004 au plus tard

Sciences en scène: une initiative du CAL, du CCEO, de la FAPEO et de la LEEP.

Pour tout renseignement complémentaire: Bernadette Schyns - Tél: 02/627.68.10 - Fax: 02/627.68.01 - Courriel: bschyns@ulb.ac.be

Philippe Grollet, quelques instants avant de présenter sa candidature.

Cartes en main pour la démocratie

Pour la démocratie, contre l'extrême droite

Depuis de nombreuses années, le Centre d'Action Laïque développe dans l'ensemble de la Communauté française des actions d'éducation à la citoyenneté et favorise l'exercice de l'esprit critique.

À l'approche des élections régionales

lation de réflexions démocratiques. Des affiches et des jeux de cartes seront diffusés à cet effet dans l'ensemble de la Communauté française.

Des affiches: pour interpeller le grand public, dans la rue, mais aussi dans les associations et institutions

les et européennes du 13 juin 2004, le CAL a lancé une campagne pour favoriser une prise de parole démocratique et encourager les votes pour des partis d'extrême droite.

L'extrême droite continue de séduire dans tous les milieux. Ses idées se traduisent au quotidien par des actes d'intolérance de plus en plus répandus: racisme ouvert, xénophobie, antisémitisme, sexism, homophobie...

Les actions que nous proposons s'appuient sur une stratégie créative, dont l'objectif est de susciter la circu-

qui seront partenaires du projet: écoles, maisons de jeunes, associations de quartier, maisons de repos... **Tous,**

POUR la démocratie! Le verso de cette affiche reprend les objectifs de la campagne et présente les interviews de quelques personnalités s'exprimant sur les valeurs qui soutiennent la démocratie.

Des jeux de cartes: pour faire circuler cette parole démocratique et citoyenne, ces valeurs positives et humanistes. Comment? À l'aide de citations et de proverbes du monde entier figurant sur chacune des cartes et constituant ainsi **autant d'arguments**

POUR la démocratie! Ce jeu de cartes qui peut faire l'objet d'animations pédagogiques devient alors un outil d'éducation à la citoyenneté.

Participer à *Cartes en main pour la démocratie*, c'est donner 52 raisons de préférer la démocratie!

Pour participer à la campagne et obtenir des affiches et des jeux de cartes:
Centre d'Action Laïque: 02/627.68.11 ou auprès de nos régionales: • Brabant Wallon: 010/22.31.91 • Bruxelles: 02/289.69.00 • Charleroi: 071/53.91.71 • Liège: 04/232.70.40 • Luxembourg: 061/22.50.60 • Namur: 081/73.01.31 • Mons: 065/31.64.19

Libération du docteur Shaikh

On se souviendra¹ de la condamnation à mort pour blasphème prononcée au Pakistan contre le médecin homéopathe Younus Shaikh par un tribunal d'Islamabad -transféré à la prison de Ruwalpindi pour la circonstance- le 18 août 2001.

Le «blasphème» n'était de manière évidente qu'un prétexte, les accusations étaient visiblement infondées, les paroles incriminées n'ayant pu être prononcées.

En effet, l'étudiant qui avait écrit la déposition s'est avéré être absent de la faculté le jour du présumé incident et son témoignage a été rejeté. Les deux autres étudiants ont témoigné que les propos supposés avaient été tenus à un moment où le Dr Shaikh ne faisait pas cours.

C'était bien sur l'inexactitude des témoignages qu'était basée la défense et en octobre 2003 la Cour d'appel a ordonné un nouveau procès. Le juge a alors accepté l'argumentation et a déclaré que les charges étaient sans fondement, les témoins ayant menti.

À l'époque, répondant à l'appel de l'IHEU, de nombreuses associations humanistes ont écrit et fait circuler des pétitions pour la «libération immédiate» du Dr Shaikh, qui à son ambassadeur, qui au général Musharaff lui-même.

On peut s'estimer extrêmement heureux que le bon docteur ait été libéré, alors que les lettres de protestations se fondaient principalement sur des arguments tels que: la barbarie de l'existence de lois sur le blasphème au Pakistan, l'aspect bénin du «délit».

En effet, le premier point est ridicule: les «Européens» feraient mieux de d'abord balayer devant leur propre porte. Et en ce qui concerne le second, n'y a-t-il pas maladresse plus évidente? L'homme plaidait non coupable...

Des centaines d'individus, accusés du même «délit» attendent toujours de mourir dans les prisons pakistanaises, enfermés dans des cages dignes du bon roi Louis...

J. R.

¹ Johannès Robyn, *La mort pour un blasphème*, Espace de Libertés n°294/octobre 2001.

L'entretien de Jean Sloover avec Yves Benot

Le fantôme de Spartacus

L'Église ne condamnera l'esclavage qu'après l'abolition de la traite: la Cité de Dieu n'est pas de ce monde...

Aussi ancienne que l'humanité? L'esclavage est en tout cas une très vieille institution. Elle n'est pas seulement le résultat d'un glacial calcul économique. Elle est aussi –et même avant tout, sans doute– volonté de puissance et appétit de pouvoir. Exploitation, domination: telles sont donc les deux situations qui le fondent. Elles sont aux antipodes des commandements de la morale héritée d'Athènes et de Jérusalem. Pourtant, l'esclavage va perdurer dans l'ancien monde durant des siècles, voire des millénaires. Quelques régions de l'Europe occidentale, durant le Moyen Âge, lui substitueront bien le servage. Mais, aux Temps modernes, ces nations deviendront les plus grandes puissances esclavagistes d'après la Conquête. Et là encore, ni les lumières de la Grèce, ni le message des Évangiles ne pourront empêcher la traite transatlantique, cette entreprise génocidaire qui enverra d'Afrique en Amérique, 11 à 15 millions de Noirs asservis dans une violence indicible.

Comment expliquer ce paradoxe? L'éveil de la conscience est, on le sait, un processus aléatoire et le progrès de l'humanité, un mouvement erratique. De plus, aussi funeste soit-elle, quand une pratique fait depuis toujours partie du décor quotidien, il est malaisé de la mettre en question. Pourtant, assez vite, des voix n'ont pas manqué pour attirer l'attention sur l'incompatibilité de l'esclavage et de l'éthique. C'est dire si la pérennité de la servitude aurait été inconcevable sans l'indifférence du plus grand nombre. Pire, sans l'indolence des autorités spirituelles qui ambi-

© AFP
L'abolition de l'esclavage par la Convention en 1784 (Dessin de Nicolas André Monsiau).

tionnaient de dire le bien. À l'heure où, avec la mondialisation et l'allongement sans fin des chaînes de sous-traitance, l'esclavage retrouve peut-être le moyen de sa renaissance, voici une brève rétrospective de ce silence assourdissant...

Espace de Libertés: Yves Benot, vous êtes l'auteur de *La modernité de l'esclavage, Essai sur la servitude au cœur du capitalisme*¹. Y a-t-il des penseurs de l'Antiquité qui ont condamné l'esclavage?

Non. Malgré de nombreuses recherches inspirées par notre morale des droits de l'Homme, aucune voix n'a été découverte qui se serait élevée en Grèce ou à Rome pour prononcer une condamnation de principe. Aristote se livrera même à une vigoureuse apologie de cette pratique. Ce texte célèbre qui figure au début du traité *La Politique* fera d'ailleurs école pendant plusieurs siècles. En revanche, les chercheurs ont relevé de claires affirmations de l'unité de l'espèce humaine. Notamment chez Antiphon et Alcidamas.

Éloge des esséniens

Les Évangiles évoquent-ils l'esclavage?

Saint Paul en fait mention, mais c'est pour préciser que le chrétien qui est esclave le reste. C'est l'extension, à l'asservissement, du principe «Rendez à César ce qui appartient à César». Il faut néanmoins faire mention du cas de Philon d'Alexandrie, contemporain du Christ et représentant le plus éminent de l'école philosophique juive d'Alexandrie qui interprétait la Bible selon les catégories hellénistiques. Dans son livre *Tout homme sage est libre*, il reprend et développe pour l'essentiel la thèse des stoïciens selon laquelle seul le sage est vraiment libre, quelles que soient ses conditions d'existence et, donc, même s'il est esclave. Cependant, Philon y reconnaît ça et là l'horreur de l'esclavage réel. Dans un passage –qui constitue un éloge des esséniens dont on sait la proximité avec les premiers chrétiens–, nous sommes même en présence d'un texte clairement antiesclavagiste.

Le christianisme des premiers siècles serait-il dès lors antiesclavagiste?

On ne note aucune mise hors la loi de l'esclavage. L'empereur Constantin fait certains efforts pour encourager la libération d'esclaves. Mais Saint Augustin, dans *La Cité de Dieu*, ira

jusqu'à autoriser une répression des révoltes d'esclaves qu'Aristote évitait d'évoquer trop clairement... Rien d'étonnant, dès lors, à ce que des institutions ecclésiastiques aient utilisé des esclaves comme les grandes abbayes productrices du Moyen Âge ont eu leurs serfs. Certes, les penseurs chrétiens comme Thomas d'Aquin affirment que l'on ne doit pas réduire les chrétiens en esclavage et qu'il faut être juste et humain avec les esclaves, mais Cicéron ou Sénèque en avaient déjà dit autant. Bref, le christianisme n'a ni aboli l'esclavage, ni tenté de le faire. Le chrétien ne se révolte pas contre l'ordre social et politique existant: la Cité de Dieu n'est pas de ce monde.

Good bye Aristote

Au cours du Moyen Âge, le servage s'est pourtant substitué à l'esclavage dans une partie de l'Europe occidentale: n'a-t-on pas tendance à attribuer cette évolution à l'influence du christianisme?

Cette idée a effectivement sévi longtemps. Elle a été fortement contestée au XVIII^e siècle; elle réapparaît. Non, encore une fois, le christianisme n'est pour rien dans cette transformation: l'esclavage se maintient et se développe parallèlement dans des pays très catholiques comme l'Espagne et le Portugal. Et les tentatives de certains chrétiens pour y interdire l'entrée d'esclaves passent totalement inaperçues. En fait, l'Église ne condamnera l'esclavage qu'en 1834, après l'abolition de la traite par l'Angleterre. La bulle papale qui formalise cette prise de position officielle tente bien de la présenter comme la continuation d'une position antérieure, mais ceux qui, comme l'abbé Grégoire sous la Révolution française, se sont attachés à mettre au clair des textes prouvant cette permanence ne vont aboutir à rien. Un document adressé par Rome en 1686 aux missionnaires recèle bien quelques critiques velléitaires, mais en aucun cas une condamnation en bonne et due forme de l'institution esclavagiste.

Un tableau bigarré

Quelle est l'attitude des chrétiens réformés?

Elles est très variée. En Hollande, l'esclavage ne suscite aucune réaction. Par contre, le mouvement quaker, fondé en 1652 en réaction contre le conformisme de l'Église anglicane et qui s'est surtout répandu en Amérique du Nord, donne naissance à un courant protestataire puissant mais qui ne débouche pas, pour autant, en son sein, sur une abolition immé-

diante. D'autres abolitionnistes anglais comme Wilberforce, cependant, ne sont pas quaker. Bref, il faut, là comme ailleurs, distinguer l'attitude spécifique des différentes Églises protestantes. Le tableau final est très bigarré: certains courants sont très engagés, d'autres pas du tout, du moins avant l'abolition officielle de la traite par Londres.

Lesclavage suscite-t-il par ailleurs des protestations qui ne s'appuient pas sur les Évangiles, sur la religion chrétienne?

Dans le dernier quart du XVI^e siècle prend forme ce que l'on pourrait appeler un antiesclavagisme laïque qui ne diffère en rien de l'autre dans ses conclusions. C'est l'intervention de Jean Bodin en 1576 dans les *Six livres de la république* qui en constitue l'acte de naissance. Ce livre –qui connaît cependant un franc succès– paraît toutefois pas avoir retenu l'attention: la France, alors, ne détient ni esclaves, ni possessions coloniales en dépit de tentatives malheureuses au Brésil et en Floride. C'est avec Montesquieu –qui se situe dans le même courant– et les journaux anglais du XVIII^e siècle, apogée de la traite atlantique – que s'ébranle véritablement le courant abolitioniste.

Quelle a été l'attitude des penseurs des Lumières?

Montesquieu, Helvétius, le Voltaire de *Candide*, voire Bernardin de Saint-Pierre critiquent l'esclavage, mais ne donnent pas, à leur condamnation morale, une conclusion politique. L'abbé Raynal, dans son *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* esquisse bien des plans d'abolition, mais ils sont très graduels. L'ouvrage néanmoins évoque, et ce pour la première fois l'idée, le spectre d'une autolibération des esclaves. Quant à l'*Encyclopédie*, si l'on cherche là où il faut –notamment dans des articles de Damierville, Jaucourt et Diderot– elle a une position très claire sur l'esclavage. En 1788, Mirabeau, La Fayette, Condorcet et d'autres fondent en France la Société des amis des Noirs. Mais il a fallu l'insurrection de Saint-Domingue en 1791, pour précipiter les événements: les philosophes ne sont pas des politi-

¹ Éditions La Découverte, 2003, 296 pages.

Cinéma

La résurrection selon Gibson: celle des vieux démons

J'ai vu le film de Mel Gibson lors d'une avant-première publique et non à l'occasion d'une projection privée réservée à des professionnels. Ceci a son importance: j'y reviendrai.

Je n'irai pas par quatre chemins et ne recourrai à aucune précaution oratoire -(comment d'ailleurs espérer pouvoir juger avec nuance un produit qui en est à ce point dépourvu?)-: ce film, et je pèse mes mots, est tout

style (rarement tout de même à ce niveau...); le marché démontre qu'un vaste public en est friand, soit, mais fallait-il y recourir pour servir une cause annoncée comme noble pour ne pas dire sainte?

Car enfin, de quoi s'agit-il? Évoquer, rendre hommage, glorifier même la figure de Jésus, qui peut y trouver à redire? Personne et sûrement pas moi. Qui, même laïque, incroyant, voire athée radical, peut contester

fundamentalistes s'offusquant du Jésus de la *Dernière tentation du Christ* de Scorsese, que, pour ma part, j'avais beaucoup aimé, mais trop humain sans doute pour une sensibilité intégriste. Représenter concrètement un tel personnage, lui donner un corps, un visage, un regard, une démarche, une voix, *lui donner vie*, c'est-à-dire le faire passer du monde de l'imaginaire (au sens le plus élevé de ce mot) à celui du quotidien tangible, crée inévitablement des heurts: un chrétien fervent, pour qui, dira-t-il -(et je ne me sens pas le droit de contester cette affirmation)- la personne de Jésus est présente dans son économie mentale, pourra ne pas reconnaître son Jésus dans celui que la fiction lui propose. Un peu, à un tout autre niveau bien sûr (qu'on me pardonne cette audacieuse comparaison...), comme ce petit garçon qui se désolait que le capitaine Haddock n'ait pas la même voix dans les dessins animés que dans les albums...

Mais cette fois, la question est beaucoup plus grave.

Les deux films mentionnés plus haut et quelques autres ont chaque fois proposé une évocation large du personnage, une véritable *trajectoire*, retracant, sinon toute sa vie, l'essentiel de sa prédication et de son message.

Gibson, lui, ne met en scène que les douze dernières heures - et avec la complaisance morbide déjà dénoncée, ce qui accentue encore, à mon sens, le gauchissement de son propos. Certes, la Passion, est, théologiquement, essentielle dans le *Mystère de l'Incarnation*, mais elle est loin d'en constituer la totalité. Tel fut d'ailleurs l'argument avancé par plusieurs voix catholiques qui ont déploré avec fermeté ce choix du réalisateur.

Ce à quoi il est répondu que le film s'intitule *La Passion du Christ* et que, donc, pourrait-on dire, la couleur est annoncée.

Les choses, dès lors, me paraissent claires: ce faisant, le cinéaste s'est en-

gagé volontairement, en toute conscience, dans la voie de la valorisation, de la sanctification à outrance de la souffrance, de ce *dolorisme morbide* que l'on pouvait espérer passé de mode et rangé au magasin des accessoires après avoir fait les plus beaux jours d'un christianisme que d'aucuns, dont moi je l'avoue, pensaient obsolète, dans notre société tout au moins. Il semble bien qu'il n'en est rien et que, pour des chrétiens fundamentalistes -et Gibson est de ceux-là, il y a toujours là une valeur fondamentale de leur foi.

J'ai eu le réconfort, lors de cette avant-première, après que j'ai eu dit, lors du débat qui devait suivre la projection, à peu près ce qu'on vient de lire, d'entendre un de mes partenaires, catholique, approuver fermement mes propos et parler même de *pornographie*, précisant qu'un tel terme pouvait renvoyer autant à la violence qu'au sexe. Mais il y avait dans le public de ce cinéma namurois d'art et d'essai, un certain nombre -quelques dizaines m'a-t-il semblé- de spectateurs, dont quelques jeunes séminaristes, qui ont réagi différemment, de manière plus complaisante envers la démarche adoptée par le cinéaste, l'appréciant même hautement. J'en ai été surpris. (Mais je n'étais pas au bout de mon étonnement... comme on le verra plus loin.)

Revenons à cette question essentielle, fréquemment évoquée dans le discours chrétien, d'un sens à donner à la souffrance.

J'avouerai que, si je suis prêt à reconnaître dans l'homme Jésus et dans le courant de pensée qui se réclame de lui d'incontestables notions positives pour une *vie bonne*, comme disent certains de nos philosophes, cette composante-là, sadomasochiste, m'a toujours révulsé. J'irai plus loin: c'est cette idée même, pourtant notion-clé d'une religion dite d'amour, du *rachat des péchés par le supplice et la mort* qui, plus est, d'un juste, par ailleurs -si j'ose dire- fils du *cocontractant*! (et, paraît-il même, à lui intimement apparenté...), marché pervers, odieux, monstrueux que je ressens comme essentiellement incompatible avec l'idée d'un dieu acceptable. Mais ceci n'engage que moi.

Un mot encore sur ce point. Comme le fait judicieusement observer Dominique Berns dans *Le Soir*, Gibson emboîte le pas aux théories hyperdoloristes d'un Clemens Brentano qui professe que «*le martyre est un accomplissement nécessaire de l'amour de Dieu et que la souffrance, vérité primitive, est la voie vers la rédemption*». Voilà des propos qui, par les temps qui courent, donnent à penser et pourraient trouver écho chez plus d'un commanditaire de suicidaires fanatisés...

Deuxième point, fort débattu un peu partout: l'historicité du récit. Gibson affirme s'en tenir aux événements relatés dans les quatre évangiles qui, pour lui, correspondent à des faits authentiques.

Ne revenons pas sur ce que tout le monde sait: aucun des évangélistes ne fut un témoin direct de l'événement¹. Ces textes furent écrits longtemps après, à une époque de tradition orale. Les prendre au pied de la lettre est précisément du *littéralisme*, attitude combattue par nombre de théologiens qui recommandent plutôt une lecture que j'oserais qualifier de *distancée* des textes dits saints. Il en est de même des tensions entre science et foi: on suggère aujourd'hui plusieurs niveaux de lecture. Il n'y avait pas de reporters (et encore moins de caméras) au Golgotha et, historiquement parlant, ce que disent les évangélistes ne sont pas... paroles d'Évangile.

Revenons à cette question essentielle, fréquemment évoquée dans le discours chrétien, d'un sens à donner à la souffrance.

Un plus, si j'ose dire: plusieurs détails, totalement étrangers aux textes évangéliques, sont empruntés aux visions d'une illuminée allemande qui a vécu à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles, la sœur Emmerich, d'ailleurs popularisée par ledit Brentano, qui a raconté la Passion comme si elle y était!

Il me paraît donc bien abusif de prétendre à la vérité historique.

Reste la question, majeure évidemment, de la charge antisémite de ce film.

Les autorités catholiques, vaticanes notamment, sont mal à l'aise. On les comprend.

Il est clair que, par son contenu, son ton et sa facture, cette Passion marque un recul considérable par rapport à l'aggiornamento postconciliaire. Autrefois, après les représenta-

La Passion contestable

L'est-elle, celle de Mel Gibson? Certes non à écouter le pape, l'évêque Léonard ou l'archevêque copte Abraham, fort compétents en la matière.

Mais les milieux chrétiens «évolués» disent que Gibson a exagéré, que Jésus n'a pas «autant souffert!» À les en croire, cette Passion confinerait au symbolique.

Or, cela ne peut être une partie de plaisir, car la souffrance du Fils était la condition du rachat de la Faute originelle. Le dolorisme rédempteur de la foi chrétienne ne compte plus ses martyrs heureux d'être atrocement suppliciés.

La Passion fut une boucherie «nécessaire», n'en déplaît aux chrétiens qui préfèrent une vision éduquée de la féroce du Père à l'égard du Fils, qui le suppria par trois fois de l'épargner.

En définitive, le Père acheva à l'égard de son enfant le geste interrompu d'Abraham à l'égard du sien. Inquiétante obsession infanticide.

Et la culpabilité des juifs n'est indéniable que dans le chef de la seule faction des gardiens du Temple pour qui Jésus était une menace. Une attitude banale de protection professionnelle, n'impliquant en rien l'engagement de toute une «race» dans un déicide. Comme Mahomet fut la cible du courroux meurtrier des seuls marchands de la Mecque.

Et si nous rejetons la culpabilité de la Passion sur Dieu lui-même? Judas, Caïphe, Ponce-Pilate, les acteurs du drame, pouvaient-ils s'opposer à son grand dessein fondamental?

La grande question des monothéismes: le libre arbitre peut-il contester la volonté de Dieu? ■

Jacques Rifflet

tions des Mystères sur les parvis des cathédrales, les pogroms étaient monnaie courante. Je frémis à l'idée des réactions des foules fanatisées dans le monde arabo-musulman dont on sait avec quelle complaisance y sont diffusés et accueillis les fantasmes d'un antisémitisme des plus délirants comme, entre autres, ce faux avéré: *Les Protocoles des Sages de Sion*.

Et il ne faut pas aller si loin...

L'autre soir, à Namur. L'un des membres du panel faisait remarquer que, si horrible qu'elle ait pu être, la passion de Jésus ne saurait prétendre à dépasser en intensité (odieuse mesure d'ailleurs!) les innombrables souffrances humaines vécues quotidiennement de par le monde, et évoquait les six millions de morts de la Shoah.

J'ai entendu une partie de la salle protester et même une voix proférer: «C'est faux!».

Cela m'a donné froid dans le dos. ■

Paul Danblon

¹ On ne met plus guère en doute aujourd'hui l'historicité d'un Jeshouah, nom très fréquent alors et là-bas. L'historien Flavius Josèphe en fait mention et l'on en trouve une autre chez Tacite qui parle d'un certain *Christus*. L'époque était fertile en prophètes, animateurs de sectes, agitateurs politiques et religieux. J'ai même un jour dit, avec une irréverence qu'on me pardonnera difficilement, que, en ce temps-là, il y avait quelques José Bové... La crucifixion était un supplice romain très courant.

Rubens, le génie du baroque anversois

«Chez Rubens, ce païen soumis aux pratiques de l'Église, tout proclame l'immanence».

André Lhote

toret et Véronèse. À Rome, il s'attaque à Michel-Ange et à Raphaël, il visite les collections papales et celles des Borghèse, il découvre le Caravage et les Carrache. Intrigué, il s'intéresse aux découvertes archéologiques et acquiert statues et monnaies antiques.

Il rentre à Anvers en 1609, aussitôt nommé peintre officiel de la cour des archiducs Albert et Isabelle. Il ouvre un atelier et engage des apprentis. Dans une lettre datée de 1611, il déclare qu'il est tellement surchargé d'élèves qu'il doit en refuser plus de cent! Dans la tradition des ateliers italiens de la Renaissance, Rubens organise méthodiquement le sien, comme en témoigne le récit du médecin danois Otto Sperling le visitant en 1621: «Nous vîmes aussi une grande salle qui n'avait pas de fenêtres, mais qui recevait le jour par une ouverture dans le plafond. Dans cette salle étaient réunis beaucoup de jeunes peintres qui travaillaient tous à différents tableaux, dont monsieur Rubens avait fait le dessin à la craie, indiquant ça et là les tons avec la couleur».

Toutes les œuvres naîtront selon un plan bien établi que Rubens suivra jusqu'à la fin de sa vie: il fixe rapidement par un croquis à la plume la première idée du tableau, puis il esquisse au pinceau une ébauche à l'huile, suivie du *modello* proprement dit, à savoir un tableau miniature portant l'ébauche à l'huile des éléments essentiels de l'œuvre finale. C'est ce *modello* que Rubens montrait au commanditaire et qu'il conservait par la suite. Le peintre dessinait alors au crayon les études détaillées des personnages, pris un à un, ses élèves les reportaient ensuite sur la toile et «passaient» les couleurs. Après quoi, le maître en personne reprenait et retouchait le tout d'un pinceau fougueux. Le nombre impressionnant d'élèves et de collaborateurs de son atelier lui permettront d'obtenir de très nombreuses copies de ses œuvres et le *corpus* s'élève à 3 000 tableaux.

Dans une lettre à l'ambassadeur d'Angleterre en poste en Hollande,

Rubens - *La descente de croix* - Palais des Beaux-Arts, Lille.

Parler de Rubens, c'est évoquer le baroque. Cette «perle impure» sera d'abord un adjectif avant de devenir un substantif péjoratif jusqu'au XVIII^e siècle, ainsi que l'écrivait encore Milizia en 1781: «le baroque est le superlatif du bizarre, l'excès du ridicule».

En fait, le baroque est une réaction naturelle au style classique, recherchant et cultivant les effets emphatiques de la rhétorique, il affectionne le théâtre, l'opéra et transforme les églises en spectacles permanents. Nous assistons au triomphe des sens, de l'irréalité et du trompe-l'œil. Suite logique du maniériste, le baroque naît à Rome et fait ensuite fortune dans tous les pays catholiques où il sert la Contre-Réforme.

Peter-Paul Rubens (Siegen, 1577 - Anvers, 1640), revenu à Anvers après le décès paternel, ira d'atelier en atelier jusqu'en 1598, quand, devenu maître, il peut partir en Italie. D'une curiosité insatiable, Rubens regarde, copie, assimile; il étudie les Vénitiens et leur palette, Titien surtout, mais aussi Tin-

Rubens fait fort bien la différence entre les œuvres «entièrement de ma main», les travaux en collaboration avec les apprentis et «retouchés de ma main» et enfin les simples copies d'élèves, aussi doués soient-ils.

Professionnel scrupuleux, outre les copies, Rubens diffusait son œuvre par le biais de la gravure et, là encore, il supervisait tous les stades de la création. Il faisait d'abord un dessin détaillé du tableau qui servait ensuite de prototype au graveur dont il surveillait personnellement la transcription sur cuivre, puis il retouchait les épreuves avant tirage et se garantissait dans tous les pays d'Europe occidentale des risques d'imitation et de faux.

Veuf d'Isabelle Brandt, Rubens se remarie en 1630 avec la très jeune Hélène Fourment. Mari et père heureux, peintre adulé des cours, il est aussi un ambassadeur comblé tant par le roi d'Espagne et la reine de France que par Charles 1^{er}, le roi d'Angleterre.

À la différence des peintres hollandais au service d'une réalité bourgeois et protestante, Rubens réussit à fondre la tradition religieuse moyenâgeuse, la culture humaniste, la curiosité de la Renaissance et l'idéalisation allégorique chère aux monarchies. Rubens travaille à la gloire du Prince et de l'Église.

De 1630 à 1640, il se révèle un coloriste au sommet de son art, la lumière, la matière des étoffes et la carnation des chairs s'opposent et se marient comme des substances possédant leur magie propre. L'influence de Titien demeure manifeste: comme lui, il explore le caractère plastique de l'image et de son volume tandis que sa palette décline des glacis en jaune et rouge d'une merveilleuse intensité chromatique.

Quel que soit le sujet abordé -mythologique, profane ou religieux- tout chez Rubens atteste d'une solennité suprême: il ne peut rien s'y passer qui ne soit héroïque. ■

Ben Durant

A lors que l'Irak s'enfonce chaque jour un peu plus dans le chaos, que la guerre civile menace, que Fallujah rêve du retour de Saddam Hussein, qu'ailleurs les imams chiites reprennent du poil de la barbe, que partout la loi du plus fort est la seule en vigueur, les photos de Bruno Stevens viennent nous montrer une humanité bafouée. Que ce soit sous la tyrannie de Saddam Hussein, sous les bombes américaines ou dans le démantèlement de la notion même de société qui en a résulté. À la brutalité du dictateur a succédé celle des frappes «libératrices», tuant des civils déjà durement éprouvés par douze années d'embargo. Demain peut-être la tyrannie sera islamiste.

Une constante: la propagande, la manipulation de l'opinion, les fausses informations et la confiscation des outils démocratiques au profit d'un but tronqué. Un constat: la faillite du politique soumis aux impératifs belliqueux. Au moment de la prise de Bagdad par les Américains, l'ennemi à abattre tenait dans un jeu de cartes. Ironie du mépris, désormais inversé avec le résultat que l'on sait: on lynche, on mutille des cadavres, occidentaux cette fois. Le banditisme, les trafiquants, les rançonneurs occupent le haut du pavé, les GI's se suicident et l'Europe est frappée à son tour par des actes terroristes. Hasard?

Témoin photographe comme d'autres sont reporters de guerre, Bruno Stevens sillonne les zones de conflits, l'Afghanistan, la Tchétchénie, Israël et la Palestine. Ce qui l'y mène, c'est moins les enjeux que l'histoire en train de se défaire à échelle d'homme. Il ne photographie ni les prises d'assaut, ni les trophées. Il préfère les vaincus. Tel un sismographe, son appareil enregistre les ondes de choc, les tensions, la fatigue sur les visages, l'expectative, la peur, la détresse, seules vérités tangibles qu'on ne peut faire mentir.

Parti à Bagdad avant la guerre, il y est resté pendant et y est revenu après la prise de la ville, retrouvant les mêmes gens, les mêmes quartiers pour d'autres souffrances. Pendant les frappes, on l'a entendu sur les ondes de la RTBF comme témoin et non journaliste, ce qu'il se défend d'être.

Son statut de photographe indépendant lui permet de préférer aux mises en scène symboliques (la chute de la statue de Saddam Hussein), celles qui affleurent dans l'apparente insignifiance du quotidien. Une fresque de Saddam qui s'effrite, une immen-

Les photos de Bruno Stevens

Bagdad sous haute tension

se statue à son effigie en construction où il manque, encore ou déjà, la tête. Avant la guerre, un gosse se fait coiffer dans un fauteuil occupé ensuite par un sergent américain, seule la coupe et la couleur du peigne ont changé. Avant, un horloger pris à travers la fenêtre de sa boutique expose des photos de héros arabes, avec au centre celle obligée du *lider maximo* irakien. Après, l'ordonnance a changé et la photo centrale a disparu. Avant, une fontaine en construction devant la mosquée montre Saddam Hussein en prière, après, la même, avec sous les lambeaux de l'image officielle arrachée, celle d'imams chiites apposée en hâte.

Transporté par un chauffeur du ministère de l'information qui surveillait le traducteur qui lui-même espionnait le chauffeur, Bruno Stevens parvient tout de même à nouer des contacts avec la population, à garder sa liberté de regard pour des photos prises, jamais volées. Ici, un fiancé amputé d'une jambe, entouré de sa famille. Le photographe est venu plusieurs fois avant de prendre l'image. Sous chacune d'elles, une date, des noms, un témoignage. Comment se prépare-t-on à approcher un père qui a perdu sa femme et ses enfants? «On ne se prépare pas, la lisibilité de cette photo correspond à mon émotion. J'espère qu'elle passe chez celui qui la regarde. Là, dans cet hôpital, j'ai serré dans mes bras un homme qui venait de perdre son fils».

Qu'on ne se méprenne pas, ce qu'il dit là se sent dans les images. À l'objectivité des faiseurs de drames qui ne s'embarrassent pas de sentiments et parlent de dégraissage, de pertes collatérales pour dire pertes de vies humaines, tragédies intimes, vies brisées, morts, Bruno Stevens oppose la

subjectivité solidaire. «Mon regard n'a pas changé, mon point de vue non plus, le régime de Saddam Hussein était odieux, cette guerre ne l'est pas moins. Je suis opposé à toute forme de violence».

Publiées dans le *New York Times*, dans *Stern*, *Paris-Match* ou *Libération*, ces photos prises durant les cinq mois passés à Bagdad sont aujourd'hui sur les bus de Charleroi, Bruxelles et Anvers et font l'objet d'une exposition aux musées royaux d'Art et d'Histoire.

Une exposition bouleversante, qui déroule ses images comme un film sans commentaire, les repères, pour ne laisser la place qu'à l'émotion directe.

La scénographie discrète de Robert Pledge, commissaire de l'exposition et directeur de l'agence *Contact Press Images* (New York), une agence centrée sur la collecte non pas d'images choquantes mais du quotidien à travers le monde.

Le livre qui prolonge l'exposition est dédié «au peuple irakien qui a tant souffert de l'incompétence de dirigeants tant irakiens qu'internationaux». Et à tous les autres peuples de par le monde. ■

Sophie Creuz

L'exposition se déroule aux Musées royaux d'Art et d'Histoire au Cinquantenaire jusqu'au 30 juin (Tél: 02/741.72.11). Le livre *Bagdad* est édité aux éditions Ludion et est en vente en librairie au prix de 40 €.

Une œuvre polymorphe ouverte sur la vie Et Kiarostami continue...

© AFP

Photo extraite du film *Le vent nous emportera*.

En ces temps troublés où l'on brandit trop souvent l'idée d'un pseudo «choc des civilisations» entre l'Occident chrétien et l'Orient islamique, un regard porté sur l'œuvre du cinéaste iranien Abbas Kiarostami déjoue toute appréhension, procurant un sentiment d'étrangeté en même temps que d'évidence et surtout, reformulant le cinéma, d'une façon subtile et revigorante.

Kiarostami, par ailleurs graphiste, peintre et photographe, est cinéaste depuis 1970 et aura tourné en tout dix-sept films pour le «Kanun», l'Institut pour le développement intellectuel des enfants et des jeunes adultes, créé par l'épouse de l'ex-shah. C'est dans ce cadre institutionnel émanant d'un régime autoritaire -celui du shah d'Iran et celui de la République islamique à partir de 1978- que Kiarostami réalise la plupart de ses films, œuvres de commande aux objectifs pédagogiques. Et là où on s'attend à ce que l'expression artistique soit étouffée par tant de contraintes, une vision du cinéma s'échafaude avec une liberté peu commune, jonglant avec plusieurs options de mise en scène, que ce soit pour faire d'un documentaire une fiction ou transformer une fiction en documentaire.

© Y. Gevaert

Abbas Kiarostami.

À lire

- Abbas Kiarostami. *Textes, entretiens, filmographie complète*, éd. Petite bibliothèque des Cahiers du cinéma.
- Jean-Luc Nancy, *L'évidence du film. Abbas Kiarostami*, éd. Yves Gevaert.

Les enfants, ces héros

Le sujet de ses premiers films tournés sous le nouveau régime touche

aux enfants et à l'école, ce qui lui permet de contourner une censure très stricte qui entend faire respecter les nouvelles «normes islamiques» (et qui concernent surtout la codification du rôle de la femme, l'appareil vestimentaire, la représentation du couple...). *Homework* (*Devoirs du soir*, 1990) étonne dans un premier temps par la simplicité de son dispositif: plusieurs enfants d'une école défilent devant la caméra et doivent raconter, cadrés en gros plan, le dos au mur, comment se passe l'exécution de leurs devoirs. Apparaît très vite la complexité des enjeux, révélée par une gamme d'attitudes différentes (beaucoup sont intimidés, quelques-uns crânement, le dernier craque et se met carrément à pleurer), par le mensonge ou la franchise à propos du rôle perturbateur des dessins animés et par l'évocation de la vie privée, familiale... En filigrane à ces mini-interrogatoires, l'idée qu'avant la connaissance, c'est la peur qui est inculquée.

Un documentaire qui vérifie avec force preuves ce que sous-entendait le film de fiction *Où est la maison de mon ami?*, que Kiarostami réalise trois ans avant et qui retrace le chemin parcouru par un écolier tenu de remettre un cahier à son camarade de classe et cela pour le lendemain, sous peine de renvoi. Une quête semée d'embûches puisque le petit garçon perdu se heurte au passage aux réprimandes d'adultes méprisants, hautains, rudes. Le chemin zigzaguant qu'il emprunte plusieurs fois ne mène nulle part: une fois au seuil de la maison tant recherchée, une étrange appréhension le pousse à faire demi-tour. Le gamin trouvera une autre solution pour tirer d'affaire son camarade, qui de ce fait deviendra, on l'imagine, l'ami avec un grand A. Tirant son motif d'une situation extraordinairement banale, le récit se charge subrepticement d'une symbolique et d'une poétique inattendues.

Une reconnaissance internationale

C'est avec ce film qu'Abbas Kiarostami acquiert une reconnaissance internationale. Et les œuvres suivantes

exploreront de façon toujours plus complexe les emboîtements entre la fiction et la réalité. Dans *Et la vie continue*, un cinéaste (!) et son fils se rendent en voiture jusqu'au village de Koker au lendemain d'un violent tremblement de terre, hélas véritable. Ils s'inquiètent de savoir si les enfants qui ont joué les rôles principaux de *Où est la maison de mon ami?* (1992) ont survécu et ils interrogent pour cela les habitants, munis d'une photo de promotion de ce même film...

Deux ans plus tard, Kiarostami fait, avec *Au travers des oliviers*, retour sur une scène de *Et la vie continue*, en la faisant rejouer par deux comédiens amateurs campant mari et femme. Dans ce qui est donné comme la réalité à l'intérieur du film, l'acteur tente, entre deux prises, d'arracher son consentement à l'actrice, qu'il désire vraiment épouser!

À chaque nouveau film de Kiarostami -il en a aujourd'hui une trentaine à son actif- s'élaborent de nouvelles variations autour du vrai et du faux, livrant ainsi une œuvre sans cesse en mouvement, polymorphe, mais aussi ouverte sur la vie, les gens, le monde. ■

Vera Kotaji

Rétrospective au Musée du cinéma

Une rétrospective de l'œuvre d'Abbas Kiarostami se déroule au mois de mai 2004 au Musée du cinéma (Info et tickets: rue Baron Horta 9, 1000 Bruxelles. Tél 02/507.83.70). Deux événements le cadre du KunstenFestivalsArts (Info et tickets: rue Orts 20-28 - 1000 Bruxelles. Tél 070 222 199)

- Le 10 mai dans la grande salle du Palais des Beaux-Arts, interview publique du réalisateur iranien par Jean-Michel Frodon, critique cinéma au *Monde* et directeur de rédaction des *Cahiers du Cinéma*, suivie de la projection du film *Close-Up*.
- Les 9, 11, 12, 13 & 14 mai aux Halles de Schaerbeek, vidéoperformance réalisée par Kiarostami qui aborde le *Ta'ziyé*, représentation traditionnelle autour du rite du deuil chiite (mort du fils d'Ali en pleine bataille de Karbala).

Vie privée, vie publique

© AFP

L'avancée technologique a de quoi perturber les références du citoyen moderne. Ainsi, le quotidien norvégien *Aftenposten* -un journal de référence- n'a éprouvé aucune difficulté à faire croire à ses lecteurs du 1^{er} avril dernier que les autorités sanitaires prévoyaient d'implanter une puce électronique dans le corps de tous les assurés pour améliorer leur suivi médical. Hôpitaux et services d'urgence, relatait le journal, pourraient également optimiser leur fonctionnement en étant tenus informés des allées et venues des patients grâce à l'activation de la puce sous-cutanée par des récepteurs placés à l'entrée des bâtiments.

Invraisemblable? Pas tellement, puisqu'il ne s'agirait que d'une variante, certes devenue obligatoire, de la puce sous-cutanée disponible aux États-Unis, déjà décrite dans ces colonnes. Ce qui suscite néanmoins l'émoi des lecteurs norvégiens, c'est le sort qui aurait été réservé à leur vie privée, cette partie de sa vie que chacun s'estime en droit de dévoiler ou non à autrui.

Dans ce cadre, on peut méditer sur une pièce d'un grand procès en cours en Belgique: le procès Dutroux. Un détail dans cette affaire, mais qui peut faire réfléchir. Ainsi, le dossier d'instruction, livré à la presse, nous apprend que les enquêteurs ont établi que les 6 et 8 novembre 1995, Bernard Weinstein, un des complices de Dutroux, se rend à la BBL de Lodelinsart pour y liquider ses comptes d'épargne. Il y a déposé les 100 000 francs français que lui a donné sa mère trois semaines plus tôt. Marc Dutroux est au courant de l'existence de ce pactole. Weinstein retire au total 698 734 francs belges qu'il va cacher dans le hangar de Gérard Pinon jusqu'à son départ annoncé pour la France. Le 13 novembre, vers midi, Weinstein se présente à la télécabine Belgacom de Marcinelle pour y résilier son abonnement Proximus. Le soir même, à 19h59 très précisément, la carte Proximus de Marc Dutroux est introduite dans le GSM de Bernard Weinstein.

Détail? Dans le procès sans doute... Mais au passage, il nous apprend qu'un opérateur téléphonique est capable aujourd'hui de prouesses. Dans le passé, sur autorisation préalable d'un juge instruction, des enquêteurs pouvaient faire poser un zoller sur une ligne téléphonique précise, un par numéro. Cette sorte de bretelle ne donnait que les numéros appelés. Pour une «vraie» écoute avec conservation du contenu des appels, il fallait une technologie encore plus compliquée, plus rare. L'enquête sur les tueurs du Brabant wallon ne s'est pas faite autrement, par exemple. Jean Deprêtre, procureur à Nivelles, se vanta même d'avoir utilisé l'outil contre quelques journalistes guère suspects mais trop curieux à son goût et à son encontre. Ce type d'outil ne remontait évidemment pas dans le passé des communications et n'était utile qu'à partir d'une autorisation du juge, donc sur de premiers soupçons. Or, que nous apprend cette page du dossier Dutroux? Qu'un opérateur, plusieurs années après les faits -en novembre 1995, Dutroux ne faisait hélas pas l'objet d'une surveillance assidue, comme la suite, hélas, le prouva- est capable de retrouver, à la minute près, le moment où la carte sim d'identification d'un abonnement quitte un appareil physique pour être insérée dans un autre. Pour le coup, cela laisse pantois. Car un tel luxe de détail, en plus de listes d'appels formés, des numéros composés, de la durée des appels, doit constituer, pour l'ensemble des raccordements, des millions de gigas de données à conserver. Les opérateurs les conservent-ils longtemps, et à quel usage? Voilà une question à laquelle ils ne fournissent guère de réponse pour l'instant, sous couvert de questions de sécurité et de confidentialité, ce qui d'ailleurs ne manque pas d'un certain cynisme. Pourtant, la loi belge sur la protection de la vie privée de décembre 1992 édicte que personne ne peut conserver des données personnelles plus longtemps que nécessaire pour l'usage prévu pour ces données, en l'espèce l'établissement d'une facturation, voire le délai nécessaire pour faire face à une contestation possible. Mais ici, les don-

Cette partie de vie privée désormais publique: les opérateurs savent tout. Et conservent tout.

nées ont été manifestement conservées plusieurs années... Tant mieux pour l'instruction Dutroux, mais l'opérateur les a manifestement conservées sans avoir été averti préalablement qu'elles pourraient être utiles pour une telle enquête...

Attention: il ne s'agit pas d'affirmer que toute détection de trafic téléphonique lié à une affaire criminelle est nécessairement illégitime. Mais l'État de droit a traditionnellement et historiquement encadré l'usage intrusif de ces données par un contrôle objectif par un tiers garant de l'intérêt général, mais aussi par la proportionnalité des contrôles par rapport à l'objectif recherché. Un outil légitime dans une enquête sur un enlèvement d'enfant, par exemple, ne l'est pas nécessairement pour un vol banal... Or, manifestement, l'évolution de la technologie rend ces protections tutélaires, dont la plupart découlent en droite ligne du code Napoléon, complètement obsolètes. Il suffit d'observer comment le numéro national d'identification personnelle est passé d'un statut d'emploi rare pour données sensibles (santé, justice,...) à un statut de simple numéro banalisé sur des documents en accès large, alors même que son emploi entraîne une capacité de rapprochement de données sensibles jamais vue avant notre époque. Pour garantir le maintien de l'esprit de proportionnalité entre, d'une part, conservation et exploitation de données personnelles et, d'autre part, le respect de la sphère privée, il est urgent que le législateur s'informe du contenu des nouvelles technologies. ■

Maxime Coppin

Érotisme astronomique: le «passage de Vénus»

Le 8 juin 2004, entre 7h19 et 13h31, temps de nos horloges, la planète Vénus passera devant le disque solaire. Événement très rare –sa dernière manifestation remonte au 6 décembre 1882– le phénomène se reproduira le 6 juin 2012, puis nous laissera en paix jusqu'en 2117 et 2125!

Hors la curiosité naturelle pour un phénomène céleste peu fréquent, observable seulement au télescope, (attention – protégez vos yeux en projetant l'image du soleil sur une feuille de papier blanc), qu'est-ce qui a motivé l'acharnement des astronomes pour son observation?

Il faut se rappeler que la distance (moyenne) de la Terre au Soleil est l'unité de mesure de l'Univers entier. Les lois des mouvements planétaires mises à jour en 1609-1616 par Johannes Képler permettent de calculer les proportions exactes du système solaire, mais toutes les dimensions sont exprimées en fonction de la distance Terre-Soleil. De même, l'éloignement des étoiles est estimé depuis 1838 par une triangulation dont la base est également la distance Terre-Soleil. On la nomme à juste titre: «unité astronomique de distance» (AU).

Le principe d'une telle mesure est de placer simultanément deux observateurs aux extrémités d'une base de longueur connue et de viser l'objet céleste qui nous intéresse. Ainsi on détermine deux angles à la base d'un triangle dont le Soleil, la planète ou l'étoile occupent le sommet. Le troisième angle, celui sous lequel on voit la base depuis le Soleil est appelé «parallaxe» et est d'autant plus grand que la distance est plus courte. Au XVII^e siècle, deux obstacles majeurs compliquent la vie des chercheurs. Ils ne peuvent se déplacer que sur la Terre, limitée en dimensions: la base maximum ne dépassera pas le diamètre terrestre à condition d'installer les observateurs aux antipodes l'un de l'autre. Et l'antipode du continent européen est situé dans l'océan Pacifique. Ensuite, le Soleil est tellement lointain que le triangle est quasi rectangle... aux deux extrémités de sa base terrestre. L'angle au sommet, la parallaxe, est tellement minuscule

qu'il est inférieur aux erreurs de mesure. Pour évaluer la distance du Soleil par cette méthode, il faut se placer aux extrémités d'un arc de méridien dont la longueur est elle-même mesurable à condition de disposer de celle du rayon terrestre. C'est une opération qui est connue en principe depuis le mathématicien hellénistique Eratosthène (276-196 av. J.-C.). Anaximandre s'y était déjà essayé au VI^e siècle et Aristarque de Samos au III^e. Les estimations restaient insuffisamment précises, même après la mesure de l'arc de méridien menée par l'abbé Picard en 1660 et qui permit à Newton de mieux connaître la distance de la Lune afin de bâtir une théorie correcte des marées. Le Soleil est 391 fois plus loin que notre satellite! Gassendi, vers 1630, fut le premier à penser qu'une planète intérieure, en l'occurrence Mercure, pourrait aider à mieux trianguler. Malheureusement, le trop grand éloignement de Mercure introduit des angles encore trop petits.

Indépendamment, Pingré et Edmund Halley, le successeur de Newton, imaginent vers 1670-1680 le subterfuge vénusien. Lorsque Vénus passe entre Terre et Soleil, elle se trouve à trois dixièmes de la distance à mesurer et se projette comme un petit cercle noir sur le disque solaire. Elle le traverse d'Est en Ouest mais ne suit pas le même trajet selon qu'on l'observe de Londres ou de Cape Town. Il y a un petit «déplacement parallactique» des trajectoires, aisément mesurable, dont on tirera la distance de l'astre du jour.

Autre problème, un passage de Vénus, comme la phase de totalité d'une éclipse solaire n'est observable que d'une région limitée sur Terre. Si une station est en Europe, l'autre sera nécessairement en Afrique ou sur une île, telle Sainte-Hélène, une des Comores, ou à Bornéo. Ce qui n'est pas évident à atteindre au XVIII^e siècle. Encore faut-il que le ciel se dégage! L'affaire en vaut la peine. Le monde scientifique se trouve alors des mécènes «éclairés» et organise des expéditions lointaines. Le passage le plus proche se présente le 6 juin 1761 et le suivant les 3 et 4 juin

1769. Par la suite, il faudra patienter jusqu'en décembre 1874 et 1882. À l'appel de l'Abbé Delisle, s'organise une première véritable coopération internationale scientifique: cent vingt astronomes de tous les pays d'Europe et d'Amérique se distribuent en soixante-deux sites, de Terre-Neuve à Sumatra et de Copenhague au Cap. Le mauvais temps ruine bien des espoirs et les guerres franco-anglaises interdisent l'accès de Pondichéry à Le Gentil tandis que Bradley dut se réfugier au Cap. L'aventure de Le Gentil est picaresque: il se réfugie à l'île Maurice et y attend le passage de 1769. Son courrier se perd, il est déclaré décédé par une épouse pressée et des héritiers peu scrupuleux, son siège à l'Académie est attribué à un autre. Le 3 juin 1769, le temps est exécrable et le soleil absent. Le Gentil rentre au pays les mains presque vides... pour constater ses infortunes. Le programme préparé par Halley cinquante ans plus tôt et dynamisé par Delisle est un échec. Vénus est certes un petit disque, mais son atmosphère non prévue rend ses bords flous. Au voisinage du limbe solaire, des phénomènes optiques dus à la diffraction des ondes lumineuses introduisent des erreurs de mesure considérables. On regroupe les observations lors des réductions et calculs pour aboutir à un résultat décevant: 20% d'erreur sur la parallaxe et donc sur la distance.

Le passage de 1769 rassembla 151 professionnels sur 77 sites, répartis de Tahiti (où opère le futur capitaine Cook) à Manille et du Grand Nord au Mexique. Nonante amateurs stimulés par Winthrop observèrent depuis les «colonies d'Amérique». Tirant profits de l'expérience de 1761, les résultats furent meilleurs: 5 à 10% d'erreur. Sur 150 millions de kilomètres, cela restait médiocre par rapport aux efforts fournis et aux besoins des astronomes. Organiser une expédition scientifique au temps de la marine à voile tenait de l'exploit et n'était pas sans risques. Ainsi, Chappé meurt du typhus au Mexique. Observant, en 1862, un siècle plus tard, la planète Mars à sa grande proximité (60 millions de kilomètres)

avec une instrumentation améliorée, Hall imagine une méthode indirecte qui ne donne guère de meilleurs résultats. En 1875, Galle, qui découvrit Neptune à la demande de Leverrier, utilise des observations de la petite planète Flora, ce n'est pas meilleur.

Les passages de 1874 et 1882 furent donc attendus avec une impatience croissante. Les progrès enregistrés par la mécanique céleste étaient freinés par la mauvaise connaissance de l'unité astronomique. Une très vaste coopération internationale se mit en

place, un des pères fondateurs de la statistique et de la sociologie, était lui-même un savant d'une carrière exceptionnelle et d'une réputation internationale due autant à sa science qu'à son esprit aventurier de pionnier et de journaliste. Il inventa un instrument nouveau l'«héliomètre à double foyer» sur lequel il fondait beaucoup d'espérance. Au Texas, aidé de son fidèle Lancaster et de Stuyvaert, le mauvais temps, hélas, ne lui fut pas favorable. À Santiago, les frères Niesten et Charles Lagrange eurent du beau temps.

millièmes d'Unité Astronomique de distance. Les voyages spatiaux entre les planètes, vers celles-ci et vers les comètes ou les astéroïdes demandent une précision encore bien meilleure. Pour demeurer dans le champ érotique de Vénus, ce sont des échos radar sur cette planète qui permirent d'atteindre enfin vers 1990 la précision d'un millionième d'AU (150 kilomètres sur 149 597 870)!

Telle fut l'épopée des passages de Vénus et leurs suites. Elle représente

Bibliographie

On lira avec intérêt un article assez technique, fort bien documenté, de René Dejaiffe dans la revue *Ciel et Terre* de septembre-octobre 2003 (SRBA, Bruxelles).

On consultera aussi:

• Pierre Verhas, *Jean-Charles Houzeau et son temps*, 2002, éditions de l'Académie Royale de Belgique, particulièrement IV-5, p191, traitant de l'expédition belge au Texas et au Chili.

• Jean-Pierre Luminet, *Le rendez-vous de Vénus*, roman historique, 1999, Lattès, Paris. Cet écrit, très agréable à lire, retrace les aventures de Le Gentil et de Jérôme de Lalande en 1769 ainsi que l'œuvre méconnue de la mathématicienne Nicole Reine Lepaute, à laquelle Le Gentil fit hommage d'une fleur rapportée par lui de Manille, la Pauta, mieux connue sous le nom d'hortensia.

• Florence Trystram, *Le Procès des Étoiles*, 1989, Seghers, retrace l'histoire aventureuse de l'expédition de Bouger et de ses collaborateurs au Pérou afin de mesurer l'arc de méridien, donnée essentielle pour mesurer la distance Terre-Soleil et préparer la définition du mètre.

Une autre Vénus, plus proche celle-là, celle du Titien.

place pour 1874, aidée des moyens nouveaux de la photographie et des prises d'images accélérées, inventées pour la circonstance par le Français Jules Janssens. De nombreuses expéditions s'installèrent depuis les îles Kerguelen jusqu'à Vladivostok. Les résultats furent à peine meilleurs qu'au siècle précédent.

Restait le passage de décembre 1882, dernière chance avant 2004.

À nouveau une coopération internationale importante fut mise en place. Pour la première fois depuis son indépendance, la Belgique y participe. Fut préparée une double expédition au Texas et au Chili, sous l'impulsion de Jean-Charles Houzeau de Lehaye, directeur de l'Observatoire de Bruxelles. Le successeur de l'illustre Quête-

Néanmoins, une fois de plus, les résultats furent décevants, leur précision frôlait à peine le centième. Cependant, en combinant les observations faites en 1874 et 1882, Newcomb put donner, vers 1890, une valeur de la parallaxe dont la précision atteignait quelques millièmes. Entre-temps, des observations de Mars et de l'astéroïde Eros (en mythologie, dieu de l'amour, associé de Vénus: curieuse coïncidence astronomique) donnaient des estimations concourantes.

Un demi-siècle plus tard, en 1945, toujours en exploitant des observations d'Eros, auxquelles avaient grandement contribué notre Observatoire Royal, Spencer Jones pu faire grimper la précision à deux dix-

une somme d'espoirs et de déceptions associés à un extraordinaire effort qui aura duré plus de trois siècles. Ce fut aussi une toute première entreprise de coopération internationale dépassant les frontières et les états de guerre. On comprendra que, le 8 juin prochain, les astronomes amateurs et professionnels auront le droit d'évoquer les noms des grands précurseurs alors qu'ils seront étreints par l'angoisse de l'attente d'un méchant nuage et l'émotion quasi sacrée qui suit l'apparition, sur le bord du Soleil, d'une petite encoche sombre marquant le début du premier des deux passages du XXI^e siècle.

■ André Koeckelenbergh